

# Rapport Pays 2023

## SÉNÉGAL

Mobiliser les financements  
du secteur privé  
en faveur du climat  
et de la croissance verte



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP  
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE  
DE DEVELOPPEMENT

# Rapport Pays 2023

## SÉNÉGAL

Mobiliser les financements  
du secteur privé  
en faveur du climat  
et de la croissance verte



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP  
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE  
DE DEVELOPPEMENT



© 2023 Banque africaine de développement

Groupe de la Banque africaine de développement

Avenue Joseph Anoma

01 BP 1387 Abidjan 01

Côte d'Ivoire

[www.afdb.org](http://www.afdb.org)

Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles de la Banque africaine de développement, de son Conseil d'administration ou des pays qu'il représente. Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer ce matériau pour votre propre usage, et inclure les extraits de cette publication dans vos propres documents, présentations, blogs, sites Web et matériaux pédagogiques, pour autant que la Banque africaine de développement soit mentionnée comme étant la source et le titulaire du droit d'auteur.

# REMERCIEMENTS

Le Rapport pays 2023 sur le Sénégal a été préparé au sein du Complexe du Chef économiste et Vice-présidence chargée de la gouvernance économique et de la gestion des connaissances, sous la direction et la supervision générales du Professeur Kevin C. Urama, Chef économiste et Vice-président, avec le concours d'Eric Kehinde Ogunleye, d'Amadou Boly et d'Amah Marie-Aude Ezanin Koffi.

La préparation du Rapport a été dirigée et coordonnée par Ferdinand BAKOUP, Directeur par intérim du Département des économies-pays, avec une équipe centrale composée d'Audrey CHOUCHANE, Économiste en chef pour l'Afrique du Nord et Chef de division par intérim, Division des Économies-pays 1 (Afrique centrale, Afrique du Nord et Afrique de l'Ouest), Guy-Blaise NKAMLEU, Économiste en chef pour l'Afrique de l'Ouest, Olivier Beguy, Économiste-pays principal pour le Sénégal et Tricia Effe Baidoo, Assistante de l'équipe, Département des économies-pays.

Les commentaires formulés dans le cadre de l'examen par les pairs ont été reçus de Rajae El Alami, Consultante, spécialiste du genre au Département du genre, de la femme et de la société civile, dirigé par Kaba Malado, Rivaldo Kpadonou, Consultant au Département du changement climatique et de la croissance verte, dirigé par Anthony Nyong, de l'équipe-pays de la région Afrique de l'Ouest dirigée par Joseph M Ribeiro, Directeur général adjoint de la région Afrique de l'Ouest et Mohamed Chérif, Responsable-pays, COSN, Yaye Betty Camara, Consultante ECMR1 du Département de politique macroéconomique, des prévisions et de la recherche, dirigé par Abdoulaye Coulibaly, Directeur, Responsable, Anthony Simpasa et Jaoui Fadel, Chefs de la Division de la politique macroéconomique, de la soutenabilité de la dette et de la prévision et de la Division de l'impact microéconomique, institutionnel et sur le développement, respectivement, Philippe Dominique Tous, Chargé principal des ressources naturelles, ECNR et Koffi Kpognon, Consultante du Centre africain de gestion des ressources naturelles et d'investissement, dirigé par Vanessa Ushie, Directrice par intérim, et Fred Kabanda, Chef de division, Énergies renouvelables.

Jessica Omukuti (Université d'Oxford) et le professeur Anil Markandya (Centre basque pour les changements climatiques) ont contribué aux notes d'information relatives au rapport. Prof. Léonce Ndikumana, Université du Massachusetts Amherst, États-Unis a agi à titre de pair évaluateur externe.

Les données figurant dans le rapport ont été compilées par le Département des statistiques, dirigé par Louis Kouakou, Directeur par intérim et Chef de la division des statistiques économiques et sociales, et avec la participation d'Anouar Chaouch, Soumaila Karambiri et Hauhouot Stéphane.

La couverture du rapport a été conçue grâce à une proposition graphique de Laetitia Yattien-Amiguet et de Justin Kabasele, du Département des relations extérieures et de la communication de la Banque. L'édition a été assurée par Ahmadou Gaye et la mise en page a été assurée par Nana Kwandoh Nuako.

# TABLE DES MATIÈRES

## REMERCIEMENTS

## SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

## PRINCIPAUX MESSAGES

<b>CHAPTER 1: INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
<b>CHAPTER 2: DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES RÉCENTS ET PERSPECTIVES</b>	<b>3</b>
2.1 DÉVELOPPEMENTS MACROÉCONOMIQUES RÉCENTS	3
2.2 PERSPECTIVES ET RISQUES	5
<b>CHAPTER 3: FINANCEMENT DU SECTEUR PRIVÉ POUR LE CLIMAT ET LA CROISSANCE VERTE AU SÉNÉGAL</b>	<b>7</b>
3.1 L'IMPÉRATIF DE LA CROISSANCE VERTE ET LE RÔLE DU FINANCEMENT DU SECTEUR PRIVÉ AU SÉNÉGAL	7
3.2 FLUX, BESOINS ET GAPS DE FINANCEMENT DU SECTEUR PRIVÉ, POUR LA CROISSANCE VERTE ET L'ACTION CLIMATIQUE AU SÉNÉGAL	10
3.2.1 Flux financiers actuels.	10
3.2.2 Besoins futurs de financement du secteur privé	15
3.2.3 Mécanismes innovants de financement du secteur privé en faveur de la croissance verte et de l'action pour le climat	16
3.3 OPPORTUNITÉS ET OBSTACLES À LA MOBILISATION DES FINANCEMENTS DU SECTEUR PRIVÉ POUR LA CROISSANCE VERTE ET L'ACTION CLIMATIQUE	18
3.3.1 Opportunités pour les investissements du secteur privé	18
3.3.2 Obstacles aux investissements du secteur privé pour la finance climatique	18
3.3.3 Opportunités de mobilisation de financements du secteur privé pour la croissance verte et l'action climatique au Sénégal	19
<b>CHAPTER 4: LE CAPITAL NATUREL POUR LE FINANCEMENT CLIMATIQUE ET LA CROISSANCE VERTE</b>	<b>24</b>
4.1 ÉVOLUTION DU CAPITAL NATUREL	24
4.2 OPPORTUNITÉS POUR RENFORCER LA CONTRIBUTION DU CAPITAL NATUREL AU SÉNÉGAL	26
4.2.1 Ressources non renouvelables	26
4.2.2 Ressources renouvelables	27
<b>CHAPTER 5: CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</b>	<b>31</b>
5.1 CONCLUSION	31
5.2 RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES POUR RENFORCER LA CONTRIBUTION DU SECTEUR PRIVÉ À LA FINANCE CLIMATIQUE AU SÉNÉGAL	31
5.2.1 Gouvernement	31
5.2.2 BMD et IFD	31
5.2.3 Secteur privé national et international	32
5.2.4 Gouvernements des pays développés	32
5.3 RECOMMANDATIONS POUR ACCROÎTRE LA CONTRIBUTION DU CAPITAL NATUREL AU FINANCEMENT CLIMATIQUE ET À LA CROISSANCE VERTE	32
<b>ANNEXE</b>	<b>33</b>
<b>INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES</b>	<b>34</b>

## LISTE DES FIGURES

- Figure 3.1 :** Évolution de l'indice de la croissance verte au Sénégal et en Afrique
- Figure 3.2 :** Indice de la croissance verte dans les pays membres de la CEDEAO
- Figure 3.3 :** Composantes de l'indice de croissance verte du Sénégal
- Figure 3.4 :** Potentiel initial d'investissement privé pour s'adapter aux sécheresses et aux inondations (% du PIB)
- Figure 3.5 :** Flux de financement climatique total vers le Sénégal (en milliards USD)
- Figure 3.6 :** Flux de financement climatique total par tête vers la CEDEAO (en USD)
- Figure 3.7 :** Répartition sectorielle du financement climatique
- Figure 3.8 :** Répartition du financement climatique par sources
- Figure 3.9 :** Flux de financement climatique privé par tête au Sénégal
- Figure 3.10 :** Financement climatique privé par tête dans les pays membres CEDEAO
- Figure 3.11 :** Scénario de contribution du secteur privé et taux de croissance annuel pour combler les besoins de financement résiduels

## LISTE DES TABLEAUX

- Tableau 2.1 :** Indicateurs macroéconomiques du Sénégal
- Tableau 3.1 :** Politiques clés pour la croissance verte au Sénégal
- Tableau 3.2 :** Instruments innovants pour mobiliser les financements du secteur privé
- Tableau 4.1 :** Évolution du capital naturel au Sénégal : 1995-2018

## ENCADRÉS

- Encadré 1 :** Impact de l'invasion de l'Ukraine par la Russie sur le Sénégal

## ANNEXE

- Annexe 1.** Principaux indicateurs

# LISTE DES ABRÉVIATIONS

<b>ANER</b>	Agence nationale pour les énergies renouvelables
<b>ANSD</b>	Agence nationale de la statistique et de la démographie
<b>BAD</b>	Banque africaine de développement
<b>BCEAO</b>	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
<b>BEI</b>	Banque européenne d'investissements
<b>BID</b>	Banque islamique de développement
<b>BMD</b>	Banque multilatérale de développement
<b>BNDE</b>	Banque nationale de développement
<b>BRT</b>	Bus Rapid Transit
<b>CCNUCC</b>	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
<b>CDN</b>	Contribution déterminée au niveau national
<b>CEDEAO</b>	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
<b>CNAAS</b>	Compagnie nationale d'assurance agricole du Sénégal
<b>CNCAS</b>	Caisse nationale de crédit agricole du Sénégal
<b>COS-PETROGAZ</b>	Comité d'orientation stratégique du pétrole et du gaz
<b>CSE</b>	Centre de suivi écologique
<b>DEEC</b>	Direction de l'Environnement et des Établissements Classés
<b>DER</b>	Délégation à l'Entrepreneuriat Rapide
<b>ECTS</b>	Département des statistiques de la BAD
<b>FMI</b>	Fonds monétaire international
<b>FONGIP</b>	Fonds de garantie des investissements prioritaires
<b>FONSIS</b>	Fonds souverain d'investissements stratégiques
<b>IFD</b>	Institutions financières de développement
<b>IPC</b>	Indice des prix à la consommation
<b>ICV</b>	Indice de croissance verte
<b>INN</b>	Illégale, non déclarée et non réglementée
<b>MIGA</b>	Agence multilatérale de garantie des investissements
<b>ODD</b>	Objectif de développement durable
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>PME/PMI</b>	Petites et moyennes entreprises/industries
<b>PNUD</b>	Programme des Nations unies pour le développement
<b>PPA</b>	Parité de pouvoir d'achat
<b>PAP</b>	Plan d'actions prioritaires
<b>PEA</b>	Perspectives économiques en Afrique
<b>PSE</b>	Plan Sénégal Emergent
<b>PTF</b>	Partenaires techniques et financiers
<b>SNDD</b>	Stratégie nationale de développement durable
<b>SFI</b>	Société financière internationale
<b>SRMT</b>	Stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme
<b>TER</b>	Train Express Régional
<b>TVA</b>	Taxe sur la valeur ajoutée
<b>UEMOA</b>	Union économique et monétaire ouest-africaine

# SENEGAL

## PRINCIPAUX MESSAGES

### Situation économique récente et perspectives

La forte reprise enregistrée en 2021 a été ralentie en 2022 par les chocs extérieurs, mais les perspectives sont favorables avec le démarrage attendu de la production des hydrocarbures. En effet, la croissance économique a décéléré en 2022 à 4,0% contre 6,5% en 2021 en raison notamment des conséquences de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, combinée aux sanctions de la CEDEAO contre le Mali, principal client des exportations sénégalaises. L'année 2022 a été marquée par un niveau record d'inflation avoisinant 10%. Malgré des efforts importants de mobilisation des recettes domestiques, les mesures prises par le gouvernement pour lutter contre l'inflation n'ont pas permis de réduire de manière considérable le déficit public estimé à 6,1% du PIB en 2022 contre 6,3% en 2021. La situation extérieure a été la plus impactée avec un élargissement du déficit du compte courant à 17,5% du PIB en 2022 contre 12,1% en 2021. Les perspectives à moyen terme semblent plus favorables avec la production de pétrole et de gaz qui devrait commencer. Toutefois, une guerre plus prolongée en Ukraine ou une détérioration des termes de l'échange pourraient affecter ces perspectives favorables. Le Sénégal est également vulnérable aux changements climatiques et à la situation sécuritaire régionale.

### Financement du secteur privé pour l'action climatique et la croissance verte

Sur la période 2010-2020, le Sénégal a mobilisé en moyenne annuelle 411 millions USD de financement climatique, dont 12,6% de financement privé. Ce financement demeure faible face aux besoins immenses identifiés de 1,3 milliards USD par an. Le gap résultant pourrait être comblé par une plus forte mobilisation du secteur privé. En considérant que les contributions publiques restent stables au cours des prochaines années, la contribution actuelle du secteur privé doit être multipliée presque par 20 pour couvrir l'intégralité des besoins du pays. Cependant, la mobilisation de fonds privés pour le climat se heurte à plusieurs obstacles liés à la situation macroéconomique, à l'environnement des affaires et aux capacités techniques. En effet, les faibles capacités techniques, humaines et institutionnelles du système financier et certains secteurs, auxquelles s'ajoute une faible coordination intersectorielle ne permettent pas d'identifier avec précision les risques aux investissements privés ainsi que les mécanismes privés de financement verts.

L'initiative du PSE vert et la Stratégie de financement du développement durable sont des outils importants pour renforcer la contribution du secteur privé. Le PSE vert a préconisé des mesures innovantes pour la mise en place d'un Fonds d'appui aux financements verts et un cadre réglementaire pour le marché carbone. Des incitations fiscales et non fiscales sont également proposées, notamment la mise en place d'une tarification carbone ou une réforme foncière au profit des promoteurs privés afin d'améliorer leur contribution à la finance climatique au Sénégal. En outre, la Stratégie de financement du développement durable se veut un compendium d'options de financement portant sur le financement public et privé d'une part, et sur le financement domestique et international, d'autre part.

Pour renforcer la contribution du secteur privé à la finance climatique, le gouvernement, en collaboration avec la Banque Centrale, l'UEMOA et les autres pays membres, pourrait mettre en place les conditions nécessaires pour l'émission d'obligations vertes au niveau du marché régional et opérationnaliser le cadre intégré de financement durable, ainsi que les mesures d'incitations fiscales préconisées et d'amélioration du climat des affaires. Ensuite, les partenaires au développement pourraient fournir l'assistance technique nécessaire pour identifier des moyens de capter des capitaux abordables sur le marché international pour la croissance verte et les investissements dans la lutte contre les effets des changements climatiques et offrir des instruments de financement innovants atténuant les risques pour les investissements du secteur privé. Enfin, le secteur privé pourrait créer une plate-

forme avec les différentes parties prenantes pour identifier les principaux risques en présence dans les secteurs critiques et proposer des moyens d'atténuation ainsi que des solutions pour attirer des financements.

### Le capital naturel au service du financement climatique et de la croissance verte

Le capital naturel par tête au Sénégal a diminué de 6% contre 21% pour la moyenne des pays africains sur la période 1995-2018. De la même manière la rente provenant du capital naturel reste modeste autour de 3% du PIB. Cette tendance montre que le patrimoine global du pays est sur une mauvaise tendance, soulevant ainsi des défis importants pour assurer le développement durable. Toutefois, cette analyse n'a pas pris en compte l'avènement du pétrole et du gaz qui pourrait inverser cette tendance à partir de 2023. Le Sénégal regorge d'autres ressources importantes qui méritent d'être prises en compte. En effet, le pays bénéficie de l'ensoleillement, du vent et des ressources hydroélectriques susceptibles de générer de l'énergie propre. Le Sénégal dispose également de flux de chaleur géothermique, pouvant contribuer au mix énergétique. Le climat, la position géographique avec des côtes, le paysage, la faune et la flore constituent des facteurs favorables au tourisme.

Le Sénégal bénéficiera d'une manne importante de ressource non renouvelable grâce au pétrole et au gaz, mais qui constituent des défis importants. Avec une production de pétrole estimée autour de 100 000 barils par jour, le Sénégal serait au niveau du Ghana, mais largement en dessous de géants africains tels que le Nigeria et l'Angola. Le Sénégal s'engage à utiliser ces ressources de manière stratégique afin de ne pas tomber dans une économie à haute intensité de carbone et très polluante, l'éloignant ainsi de la voie d'un développement sobre en carbone. En outre, une attention particulière devra être portée aux ressources renouvelables, avec la superficie forestière qui a diminué de 10%. La baisse continue des superficies forestières s'explique au Sénégal par les sécheresses, le pillage des forêts, le trafic du bois, la récurrence des feux de brousse et le braconnage. Il demeure primordial pour le gouvernement de renforcer le reboisement et le reverdissement des zones dégradées, de diminuer la fréquence et l'ampleur des feux de brousse et de développer des chaînes de valeur de produits forestiers non ligneux.

Sur la base d'une expérience réussie de financement privé à travers la réserve de Bandia, le Sénégal a un potentiel énorme pour attirer la finance climatique dans le développement de l'écotourisme avec des parcs et réserves qui s'étendent sur environ 8 % du territoire. On peut citer entre autres, le parc national du Niokolo Koba, le parc national des oiseaux du Djoudj, au nord de Saint-Louis, l'une des plus grandes réserves ornithologiques au monde, le parc national du delta du Saloum, l'île de la Madeleine au large de Dakar et la réserve privée de Bandia. Cette dernière constitue un bel exemple de contribution du secteur privé à travers le capital naturel, permettant ainsi la régénération de la flore et la réintroduction de grands mammifères d'Afrique disparus parfois depuis des siècles. Cet exemple et ce potentiel pourraient encourager le secteur privé à s'intéresser à la finance climatique qui présente des avantages économiques et sociaux considérables tout en préservant les ressources naturelles.

Les principales recommandations pour exploiter le capital naturel au profit du financement climatique et de la croissance verte concernent la gestion transparente et efficace des ressources non renouvelables provenant des hydrocarbures et du secteur minier, ainsi que leurs allocations au profit du développement durable ; l'intensification des efforts pour inverser la tendance baissière de la superficie des forêts et une exploitation plus efficace des nombreux parcs et réserves du pays en développant davantage l'écotourisme ; la lutte contre la surcapacité de la pêche qui concerne aussi bien la pêche artisanale qu'industrielle et s'assurer que les accords ne surexploitent pas les stocks. Dans le domaine des énergies renouvelables, le gouvernement, en collaboration avec les partenaires au développement et les marchés de capitaux, pourrait encourager l'exploitation du potentiel de cette énergie à un rythme beaucoup plus rapide. Enfin, il faudra exploiter les accords internationaux avec l'appui des partenaires au développement dans un certain nombre de domaines comme la création d'un marché unique pour l'échange de crédits d'émission et participer activement à la croissance de la séquestration du carbone.

# 1 INTRODUCTION

Très vulnérable aux changements climatiques, le Sénégal subit des impacts économiques majeurs. Situé dans la ceinture sahélienne et bordé par un littoral de 700 km, le Sénégal subit de plein fouet les effets des changements climatiques : hausse des températures, variation des précipitations et élévation du niveau de la mer. Cette situation affecte lourdement l'économie sénégalaise et pourrait ralentir considérablement la marche du pays vers l'émergence.

Le présent rapport thématique pour le Sénégal examine le rôle du secteur privé dans le financement de l'action climatique et de la croissance verte. Il explore en outre les possibilités d'exploiter le capital naturel pour financer l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de ses effets et pour promouvoir la croissance verte. Il vise à reproduire, au niveau des pays, les analyses effectuées au niveau continental dans le principal rapport de la Banque africaine de développement sur les perspectives économiques en Afrique (PEA). La présente note est structurée comme suit. La section 2 examine les performances macroéconomiques récentes et les perspectives du Sénégal. La section 3 traite du financement du secteur privé<sup>1</sup> pour le climat et la croissance verte au Sénégal. La section 4 analyse le rôle du capital naturel pour le financement de la lutte contre les changements climatiques et la croissance verte au Sénégal. La section 5 conclut la note et formule des recommandations à l'attention du gouvernement, des partenaires au développement, des secteurs privés national et international et des gouvernements des pays développés.

---

<sup>1</sup>Compte tenu de la faible disponibilité des données, l'analyse ne prend pas en compte les investissements verts directement réalisés par les acteurs privés domestiques, qui ne transitent pas par des canaux formels ou ne sont pas orientés principalement vers les investissements d'intérêts publics.



# 2 DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES RÉCENTS ET PERSPECTIVES

## 2.1. Développements macroéconomiques et financiers récents

**Croissance économique et moteurs:** Au Sénégal, la croissance économique a ralenti en 2022 à 4,0% contre 6,5% en 2021 en raison notamment des conséquences de l'invasion de l'Ukraine<sup>2</sup> par la Russie, combinée aux sanctions de la CEDEAO contre le Mali, principal client des exportations sénégalaises (Cf. Encadré). Cette décélération a ainsi été accentuée par un ralentissement considérable du secteur secondaire (de 7,8% en 2021 à 1,1% en 2022), en raison de la perturbation des chaînes d'approvisionnement, de la flambée des prix des matières premières, et de la contraction du secteur primaire (-1,4%) causée par une campagne agricole moins favorable due à la hausse des coûts des intrants et à des performances médiocres dans la production d'arachides et de coton. Au niveau de la demande, la décélération de la croissance s'explique par un ralentissement considérable du taux de croissance de l'investissement privé, qui est passé de 19,7% en 2021 à 3,0% en 2022, à la suite des incertitudes du contexte économique de 2022.

**Politique monétaire et inflation:** L'inflation a atteint un niveau record depuis plusieurs décennies avec un taux de 9,7% en 2022. Les pressions inflationnistes, provenant en grande partie de la flambée des prix alimentaires, s'avèrent plus importantes et plus persistantes que prévu, causant de graves difficultés aux ménages les plus vulnérables. Pour contenir ces tensions inflationnistes, la Banque Centrale a relevé, en mars 2023, ses taux directeurs de 25 points de base, après trois premières hausses en juin, septembre et décembre 2022 (de 25 points de base respectivement) portant le taux minimum d'injection de liquidités à 3,00% et le taux de prêt marginal à 5,00%.

**Déficit budgétaire et solde du compte courant:** Malgré les effets de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le déficit budgétaire s'est légèrement amélioré en 2022 avec une baisse à 6,1 % du PIB contre 6,3% en 2021. En effet, le gouvernement a déployé des ef-

forts importants pour accroître de plus de 20% les recettes publiques avec la mise en œuvre de la Stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme (SRMT). Cependant, pour faire face à la crise et protéger les plus vulnérables, le gouvernement a augmenté les dépenses publiques - surtout les subventions énergétiques - pour atteindre 4% du PIB. En outre les autorités ont accordé des augmentations de salaires chiffrés à 0,1% du PIB à tous les fonctionnaires. L'accumulation des déficits publics depuis la COVID-19 s'est traduite par une hausse de la dette publique qui est passée de 64% du PIB en 2019 à 75,0% en 2022. La situation extérieure s'est détériorée à la suite des sanctions contre le Mali et de l'augmentation de la facture des importations, ainsi que celles liées aux investissements directs étrangers dans le domaine du pétrole, élargissant le déficit du compte courant à 17,5% du PIB en 2022 contre 12,1% en 2021. Les réserves communes de l'UEMOA ont diminué en raison des déficits budgétaires élevés des pays membres, dans un contexte de ralentissement des entrées de capitaux.

**Secteur financier:** Malgré le resserrement des conditions financières par la BCEAO pour lutter contre l'inflation et les conséquences de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le secteur bancaire reste résilient avec une forte hausse des crédits à l'économie de 20,2 % en 2022, tandis que le taux des créances en souffrance a légèrement diminué à 11,2 % contre 11,5 % en 2021. La hausse des crédits s'explique par la hausse de l'épargne brute qui est passée de 24,3% du PIB en 2022 à 27% en 2022. En permettant de solliciter la petite épargne et d'atteindre les ménages à revenus modestes, le développement des institutions de microfinance (ainsi que de la monnaie mobile) a par ailleurs accru l'inclusion financière et donc contribué à cette hausse du crédit.

**Pauvreté et indicateurs sociaux:** Selon la Banque mondiale, le taux de pauvreté (en utilisant le seuil de pauvreté du revenu moyen inférieur de 3,65 dollars par jour) devrait augmenter légèrement à 36,3 % en 2022 contre 35,9 % en 2021, compte tenu du niveau élevé de l'inflation, surtout avec la hausse de 15%

L'activité économique a ralenti en 2022 dans un contexte de chocs exogènes, mais les perspectives sont très favorables avec la production attendue du pétrole et du gaz qui engendreront une croissance autour de 10% en 2024.

<sup>2</sup>L'Afrique du Sud, l'Algérie, la Chine, l'Égypte, l'Eswatini, la Namibie et le Nigeria ont entré une réserve et proposé « conflit entre la Russie et l'Ukraine »

des prix des produits alimentaires. Le taux de chômage (élargi) est estimé à 22,9% au troisième trimestre 2022 contre 24,5% sur la même période en 2021, soit une baisse de 1,6 point de pourcentage. Il est plus élevé en mi-

lieu rural où il est estimé à 24,9% contre 21,2% en zone urbaine. Selon le sexe, le chômage touche plus les femmes (38,3%) que les hommes (11,3%).

**Tableau 2.1 : - Indicateurs macroéconomiques du Sénégal**

	2018	2019	2020	2021	2022(e)	2023(p)	2024(p)
Croissance PIB réel	6,2	4,6	1,3	6,5	4,0	5,5	9,8
Croissance PIB réel par tête	3,5	1,9	-1,4	3,8	1,4	2,9	7,3
Inflation IPC	0,5	1,0	2,5	2,8	9,7	3,4	2,6
Solde budgétaire % PIB	-3,7	-3,9	-6,4	-6,3	-6,1	-5,8	-4,5
Compte Courant % PIB	-9,6	-8,1	-10,9	-12,1	-17,5	-13,4	-9,3

Source : Département des Statistiques de la BAD, Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prédictions (p)

### Encadré : Impact de l'invasion de l'Ukraine par la Russie sur le Sénégal : canaux de transmission, impact et actions correctives

L'invasion de l'Ukraine par la Russie et les sanctions contre le Mali au premier semestre 2022 ont plombé la forte relance post covid de l'économie Sénégalaise. La CEDEAO a pris la décision en janvier 2022 de sanctionner le Mali avec la fermeture des frontières, la suspension des transactions commerciales et financières, à l'exception des biens de base tels que les médicaments, le carburant et la nourriture, et de geler les avoirs maliens. Ces sanctions ont été par la suite levées en juillet 2022. La crise en Ukraine a entraîné une flambée des prix mondiaux des produits de base et une détérioration des perspectives économiques mondiales. Le Sénégal a été affecté par des perturbations commerciales avec le Mali, la Russie et l'Ukraine, la réduction de l'offre mondiale de produits primaires, la hausse des prix du pétrole et des denrées alimentaires, la réduction de la demande extérieure et un resserrement des conditions financières extérieures.

Par conséquent, la croissance a décéléré à 4% en 2022 contre 6,5% en 2021 en raison d'un ralentissement de la demande domestique et de contraintes majeures sur la production. Avec ces perturbations, l'inflation a atteint un niveau record de presque 10% en 2022 alors qu'elle était en dessous de 3% depuis plusieurs années. Les répercussions des prix alimentaires mondiaux et de la dépréciation du taux de change euro-dollar sur les prix alimentaires intérieurs sont estimées à 25 et 36 %, respectivement. Malgré les efforts de mobilisation de recettes en période de crise, le déficit public est resté à un haut niveau de 6,1% du PIB compte tenu des efforts du gouvernement pour en atténuer les effets. La position extérieure a été considérablement affaiblie avec un déficit du compte courant à 17,5% du PIB en 2022 contre 12,1% en 2021.

Les autorités sénégalaises ont adopté une loi de finances rectificative pour intégrer des dépenses supplémentaires de subventions à l'énergie, de salaires de la fonction publique, de transferts monétaires aux plus vulnérables de la population et de sécurité nationale. La facture des subventions énergétiques s'est considérablement alourdie pour le gouvernement sénégalais en 2022 et atteint 4% du PIB contre 0,9% comme initialement prévu. Les mesures introduites pour stabiliser les prix des produits alimentaires et protéger les plus vulnérables ont été estimées à 0,7% du PIB et comprenaient des exonérations fiscales, des subventions agricoles et des transferts monétaires. Pour contenir l'inflation et la baisse des réserves consécutive à l'augmentation de la facture d'importations, la Banque Centrale a constamment relevé de 25 points de base ses taux directeurs, chaque trimestre depuis juin 2022 portant le taux minimum d'injection de liquidités à 3,00% et le taux de prêt marginal à 5,00%.

## 2.2 Perspectives et risques

**Croissance économique:** Avec le retard observé dans la production du pétrole, il est attendu une croissance de 5% en 2023, au lieu du taux de 10% initialement prévu. La croissance serait portée par un regain de production agricole ainsi que par une normalisation progressive des effets de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Avec la production du pétrole attendue en 2024, la croissance du PIB devrait s'accélérer pour atteindre 9,8%. La production d'hydrocarbures devrait entraîner une augmentation de plus de 20 % des exportations en 2024 et une forte accélération de plus de 15 % de la croissance du secteur industriel.

**Politique monétaire et inflation:** L'inflation baisserait à 3,4% en 2023 et 2,6% en 2024, en raison du resserrement de la politique monétaire et de la relance attendue du secteur agricole. En outre, le boom pétrolier bénéficiera aux secteurs financiers grâce aux retombées de la production d'hydrocarbures.

**Déficit budgétaire et solde du compte courant:** Le déficit budgétaire devrait s'améliorer à 5,8% du PIB en 2023 et 4,5% en 2024, grâce aux efforts attendus dans

la rationalisation des subventions et la mobilisation des recettes domestiques. La baisse du déficit public et les perspectives de croissance permettront à la dette de chuter en dessous de 70% du PIB en 2024. Avec le démarrage des exportations d'hydrocarbures, le déficit courant baisserait pour la première fois, depuis 2020, en dessous de 10% du PIB en 2024.

### Principaux risques et mesures

**d'atténuation:** Une prolongation des effets de l'invasion de l'Ukraine par la Russie ou une détérioration des termes de l'échange pourrait affecter les perspectives de croissance. En effet, la hausse des prix des produits de base, conjuguée à des perturbations de la chaîne d'approvisionnement et à une nouvelle appréciation du dollar américain, pourrait entraîner une hausse persistante de l'inflation, affectant ainsi la demande. Le Sénégal est également vulnérable aux changements climatiques, à la situation sécuritaire régionale et face aux incertitudes liées aux tensions politiques. En revanche, la production d'hydrocarbures pourrait bénéficier de la hausse des prix du pétrole et du gaz à moyen terme et des efforts des pays européens pour trouver de nouveaux partenaires d'importation d'énergie.



# 3 FINANCEMENT DU SECTEUR PRIVÉ POUR LE CLIMAT ET LA CROISSANCE VERTE AU SÉNÉGAL

## 3.1. L'impératif de la croissance verte et le rôle du financement du secteur privé au Sénégal

La croissance verte et l'action climatique sont importantes pour l'ambition du Sénégal d'accéder à l'émergence en 2035.

Le Sénégal subit énormément les effets des changements climatiques, en raison de la hausse des températures, des variations des précipitations et de la montée du niveau de la mer. Malgré une faible contribution de 0,02% du total des émissions mondiales historiques, le Sénégal est touché de manière disproportionnée par des risques extrêmes tels que les inondations et les sécheresses. D'après une étude de la Banque mondiale (2022), les événements extrêmes liés à l'eau et à la pollution coûtent aujourd'hui au Sénégal plus de 10 % de son PIB chaque année. Les coûts des inondations associés aux dommages aux infrastructures et à l'habitat et aux décès prématurés ont été estimés à 6,3% du PIB, tandis que le coût d'une année de sécheresse est de l'ordre de 500 millions de USD, soit l'équivalent de 3% du PIB agricole. Les coûts de pollution de l'eau associés aux rejets d'eaux usées domestiques non traitées, en tenant compte des impacts sur l'environnement et la santé, sont estimés à 3,8% du PIB annuel, dépassant de loin l'ordre de grandeur des pays à revenu intermédiaire (pertes de 2,5% du PIB). Par conséquent, le fait de s'attaquer aux facteurs et aux effets du changement climatique et de garantir l'utilisation durable des ressources environnementales est considéré comme un préalable au développement durable et à la croissance économique. Il s'agit-là de la base de la croissance verte au Sénégal qui demeure ainsi indispensable pour l'émergence en 2035.

**Le Sénégal a fait preuve d'un engagement**

politique fort en faveur de la croissance verte et a accompli des progrès importants dans ce domaine.

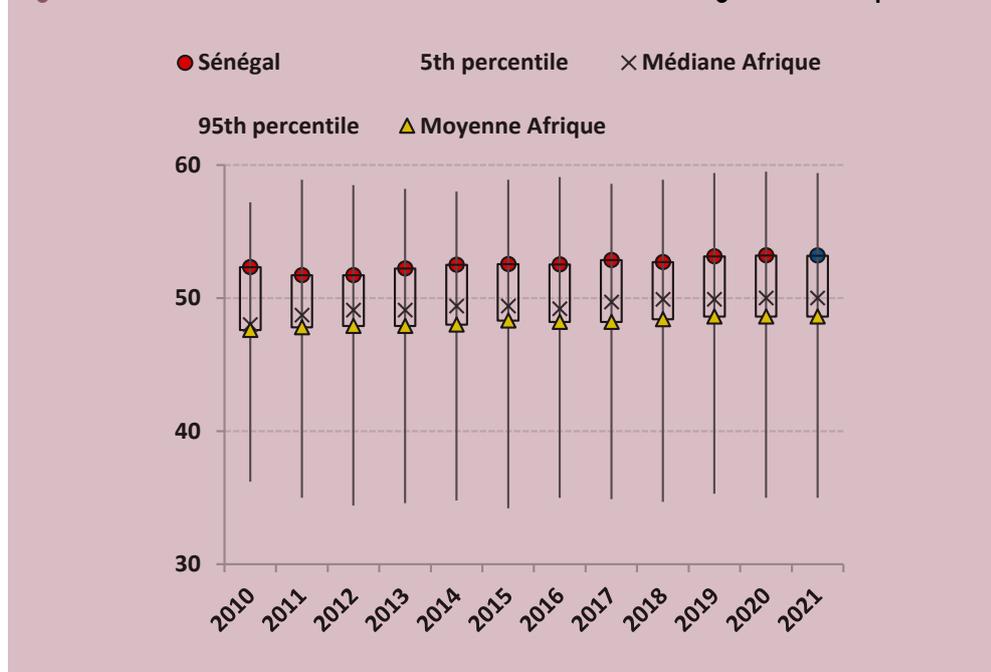
Le Sénégal ambitionne de promouvoir une croissance verte et résiliente pour atteindre l'émergence en 2035, à travers le PSE (Plan Sénégal Émergent). Le PSE est la stratégie de référence de la politique de développement du Sénégal. Adopté en 2014, sa vision est celle « d'un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire et dans un État de droit ». Il comprend trois axes : i) Transformation structurelle de l'économie et croissance ; ii) Capital humain, protection sociale et développement durable ; et iii) Gouvernance, institutions, paix et sécurité. Compte tenu de la vulnérabilité aux changements climatiques, le pays s'est engagé à intégrer les principes de développement durable dans les politiques nationales et à inverser la tendance notée par rapport à la déperdition de ressources environnementales. C'est fort de cet engagement qu'un PSE vert a été élaboré avec une identification de projets et réformes prioritaires d'adaptation aux changements climatiques et de leur atténuation pour accélérer la mise en œuvre de la Contribution déterminée au niveau national (CDN) du Sénégal.

**En matière de croissance verte, le Sénégal affiche une performance largement supérieure à la moyenne africaine, mais les marges de progression sont encore importantes.** L'Indice de croissance verte du Sénégal a connu une légère augmentation au cours des 10 dernières années, passant de 51,7 en 2010 à 53,2 en 2021 (voir figure 3.1). Ces chiffres montrent ainsi une performance modérée en matière de croissance verte et qu'il existe encore des marges importantes pour hisser le pays dans la catégorie 'élevé'. Malgré cela, le Sénégal, avec une moyenne de 52,6, reste l'un des pays les mieux classés en matière de croissance verte en Afrique.

**Tableau 3.1 : - Politiques clés pour la croissance verte au Sénégal**

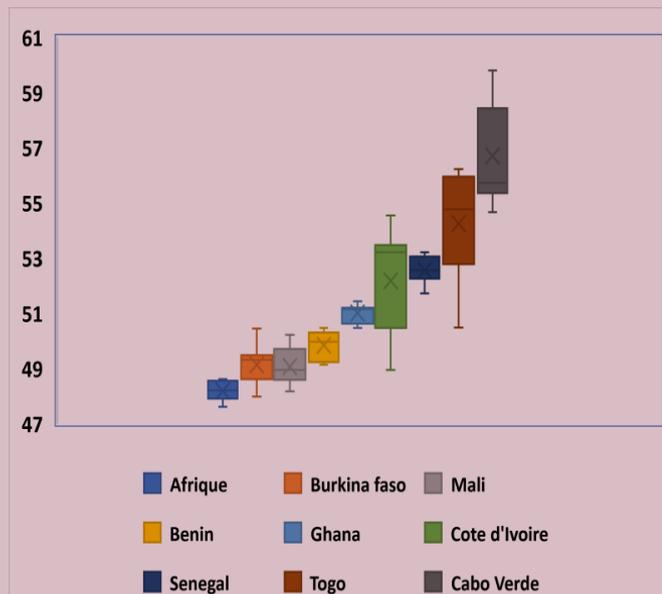
PSE	Document de référence de politique de développement dont l'axe 2 est relatif au Capital humain, protection sociale et développement durable
PSE vert	L'objectif est de promouvoir une croissance verte et résiliente aux changements climatiques, à travers une mobilisation du potentiel d'investissements verts dans les secteurs de l'économie à l'horizon 2035
CDN	Elle définit les options de résilience climatique dans les secteurs et présente les opportunités pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
Lettre de politique du secteur de l'environnement et du développement durable 2021-2025.	Elle s'articule autour de 3 axes : lutte contre la déforestation et la dégradation des terres ; conservation de la biodiversité, gestion des aires protégées et des zones humides ; lutte contre les pollutions, nuisances et effets néfastes des changements climatiques.
La Stratégie nationale de développement durable.	Elle oriente l'action du Sénégal en matière de développement durable en s'adossant à une vision à court et moyen terme permettant ainsi aux acteurs institutionnels, économiques et sociaux d'adopter les principes du développement durable et de refléter ce paradigme dans leur mode d'action à l'horizon 2025.

**Figure 3.1. Évolution de l'indice de la croissance verte au Sénégal et en Afrique**



Source: CPI, 2022 data

**Figure 3.2. Indice de croissance verte dans les pays membres de la CEDEAO**

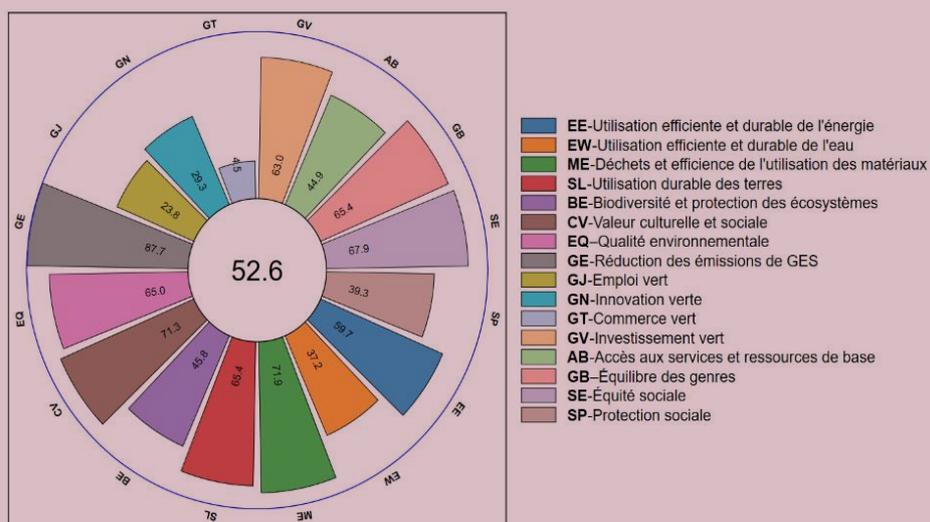


Source: CPI, 2022 data

Il se situe nettement au-dessus de la moyenne des pays africains (48,2) et n'est devancé au niveau de la CEDEAO que par le Togo (54,2) et le Cap vert (56,7) (figure 3.2). D'après la figure 3.3, l'indice de croissance verte<sup>3</sup> du Sénégal est principalement renforcé par des performances élevées en matière de réduction des

émissions de gaz à effet de serre, d'efficacité dans l'utilisation des déchets et des matériaux, d'équité sociale et de qualité de l'environnement. Le Sénégal est cependant peu performant dans les domaines du commerce vert et de l'innovation verte.

**Figure 3.3. Composantes de l'indice de croissance verte du Sénégal**



Source : GGI, 2022 data

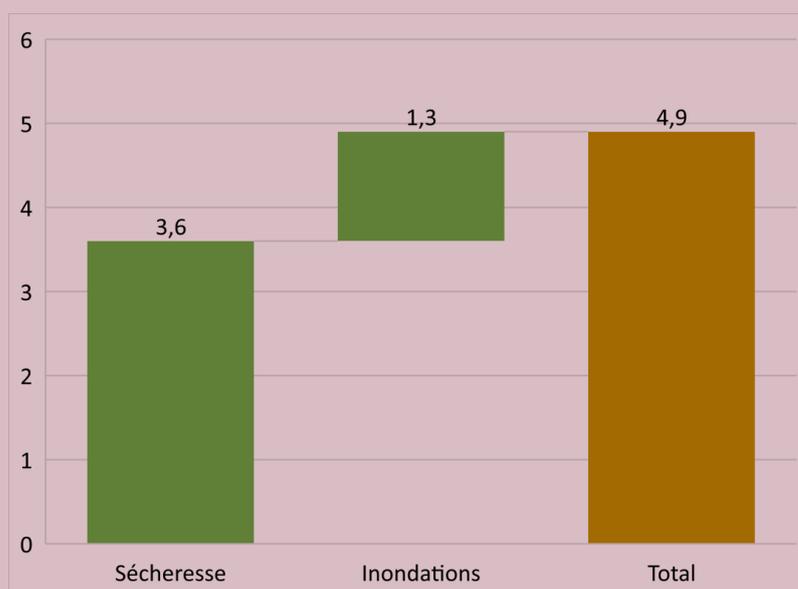
<sup>3</sup>Les scores de l'indice de croissance verte vont de 1 à 100, classant 1-20 comme très faible, 20-40 comme faible, 40-60 comme modéré, 60-80 comme élevé et 80-100 comme très élevé.

Pour que le Sénégal puisse réaliser ses ambitions en matière de croissance verte et d'action climatique, le secteur privé devra être mobilisé à grande échelle.

Le Sénégal ambitionne de promouvoir la croissance verte et résiliente aux changements climatiques, à travers une mobilisation accrue du potentiel d'investissements verts. Par conséquent, les besoins annuels de financements climatiques (1,3 milliard USD) sont bien identifiés à moyen et long terme. Cependant, malgré des hausses observées ces dernières années, les flux de financements sont faibles (figure 3.5), laissant apparaître des gaps importants. Entre temps, le Sénégal est confronté à un niveau d'endettement public en constante augmentation (76% du PIB) qui réduit considérablement les marges de manœuvre du gouvernement. Par conséquent, il demeure primordial pour les autorités, d'explorer les possibilités de mobiliser davantage le secteur privé comme une alternative crédible au financement de la résilience climatique.

Depuis 2019, le gouvernement sénégalais, à travers le PAP2 du PSE, s'est engagé à mobiliser davantage le secteur privé pour le financement du développement. La Figure 3.4 montre que le potentiel d'investissements privés au Sénégal, pour s'adapter aux sécheresses et aux inondations, se situe à presque 5% du PIB. C'est ainsi que la structuration du PSE vert, catalyseur d'initiatives publiques et privées résilientes aux changements climatiques, met en avant l'importance du secteur privé dans la mobilisation des ressources nécessaires pour les programmes et réformes d'adaptation et d'atténuation. Les besoins en investissements des projets du PSE vert sont évalués à 340 milliards de F CFA repartis en investissements privés (90 milliards de F CFA), investissements publics (139 milliards de F CFA) et PPP (111 milliards de F CFA). Le secteur privé peut ainsi jouer un rôle en catalysant d'autres sources de financement, ainsi qu'en orientant les financements vers des secteurs et des domaines qui sont actuellement sous-financés.

**Figure 3.4. Potentiel initial d'investissement privé pour s'adapter aux sécheresses et aux inondations (% du PIB)**



Source : Bari and Dessus (2022)

### 3.2. Flux, besoins et gaps de financement du secteur privé, pour la croissance verte et l'action climatique au Sénégal

#### 3.2.1 Flux financiers actuels

Avec l'avènement du PSE, le flux de financement climatique au Sénégal a fortement augmenté, atteignant son pic en

#### 2017, mais le secteur privé y contribue peu.

Globalement, les financements climatiques mobilisés auprès des pays développés se sont accrus sur la période 2010-2020 où le Sénégal a reçu au total 4,5 milliards de dollars de financement climatique, soit en moyenne 411 millions de dollars par an. Les rentrées de financement climatique ont augmenté annuellement de 14,2% en moyenne sur la même période, passant de 151,3 millions de dollars en 2010 à 572,4 millions de dollars en 2020,

après avoir atteint leur pic à plus de 1 milliard de dollars en 2017 (figure 3.5). Le pays a enregistré une hausse significative des financements climatiques sur la période 2016-2020 (665,5 millions de dollars par année) avec un total de 3,4 milliards de dollars comparativement à 1,2 milliard de dollars (198,9 millions de dollars annuellement) sur la période 2010-2015. La contribution du secteur privé, même si elle prend de l'ampleur depuis quelques années avec les projets relatifs à la transition énergétique, demeure encore faible. Elle représente 12,6% du financement climatique total contre par exemple 38% en Afrique du Sud.

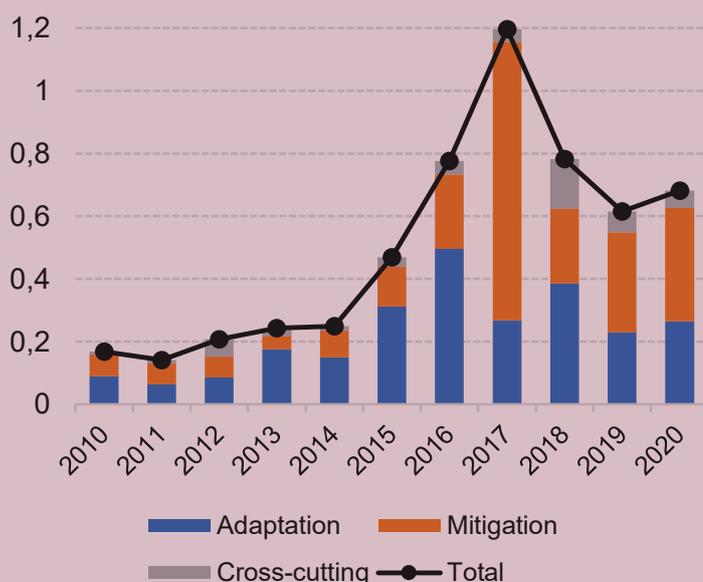
**La finance climatique était davantage orientée vers les projets d'adaptation, mais cette tendance s'est inversée à partir de 2017.** De 2010 à 2016, les projets d'adaptation aux changements climatiques représentaient en moyenne presque 60% du financement climatique. Il s'agissait essentiellement de projets adressant la montée du niveau de la mer à travers des digues de protection, la résilience du secteur agricole avec, entre autres, des ouvrages de lutte contre la salinisation des terres, les aménagements de bas-fonds et bassins versants, des digues anti-sel ainsi que des réserves naturelles communautaires. La forte augmentation du flux de financement climatique à partir de 2017, coïncide avec la montée des projets dans le secteur de l'énergie, à travers la construction de centrales solaires, en droite ligne avec l'objectif de 30%

de mix énergétique que le Sénégal a presque atteint.

**Avec l'engagement constant du gouvernement en faveur de la transition énergétique, le financement climatique est davantage orienté vers l'énergie.** En effet, d'après la figure 3.7, la part du financement climatique pour le secteur de l'énergie représente 26% du total. Viennent ensuite les autres secteurs ciblés par le gouvernement à savoir l'eau et l'assainissement (22%), l'agriculture (16%), le transport (10%) et les autres secteurs se partageant le reste. Cette part substantielle du secteur de l'énergie s'explique également par le fait qu'en plus des projets d'adaptation dans les secteurs traditionnels tels que l'agriculture, le secteur privé contribue de plus en plus dans des projets d'atténuation, notamment les centrales solaires tels que le projet Bokhol Solar, tout premier projet solaire photovoltaïque (PV) au Sénégal, permettant à 160 000 personnes d'accéder aux énergies renouvelables ou le programme Scaling Solar développé par Engie, Meridiam et le Fonds souverain d'investissements stratégiques du Sénégal (FONSIS). Le Sénégal a connu des investissements considérables dans les infrastructures de transport sobres en carbone au cours des dernières années avec les projets du TER, BRT, et autres systèmes de transport collectif. Ces investissements sont déterminants pour une transition verte et offrent davantage d'opportunités pour l'implication du secteur privé dans le financement climatique.

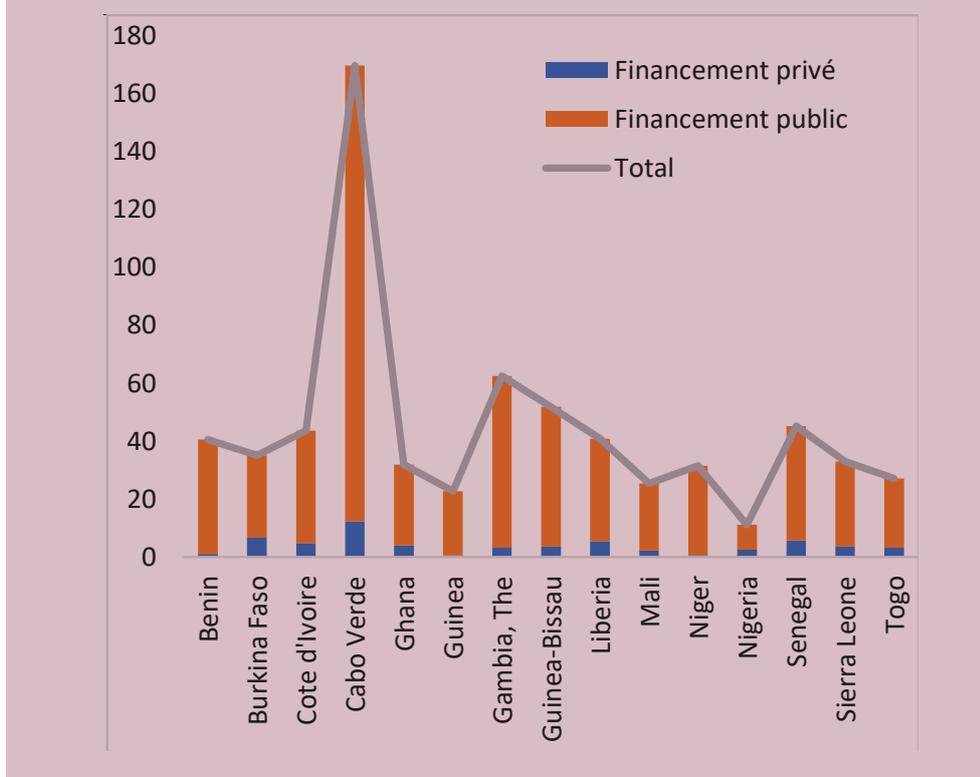
La contribution du secteur privé au financement climatique prend de l'ampleur depuis quelques années avec les projets relatifs à la transition énergétique, mais demeure encore faible et ne représente que 12,6% du financement climatique total au Sénégal

Figure 3.5. Flux de financement climatique total vers le Sénégal (en milliards USD)



Note : Le montant total du financement climatique correspond à la somme des valeurs d'atténuation et d'adaptation, moins la valeur transversale. Source : Calculs des auteurs basés sur les données OECD.

**Figure 3.6. Flux de financement climatique total par tête vers la CEDEAO (en USD)**



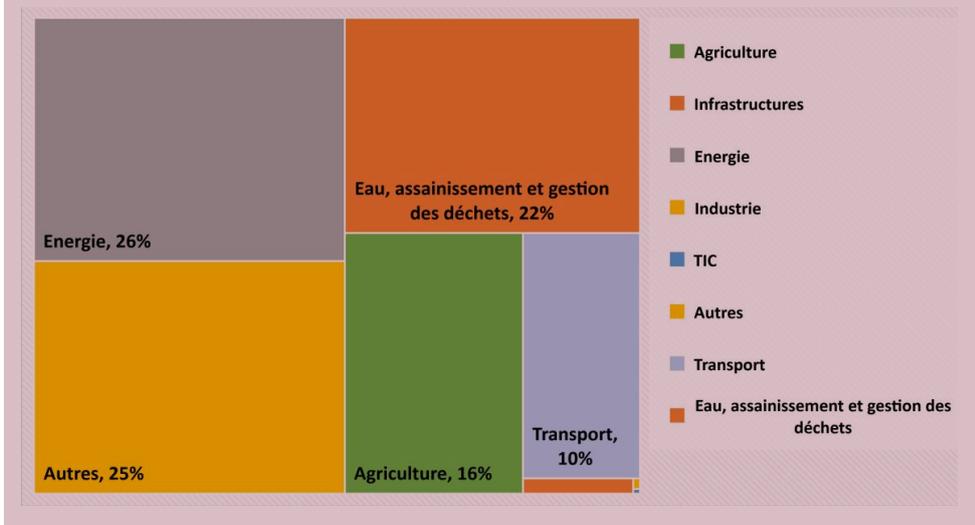
Note : Le montant total du financement climatique correspond à la somme des valeurs d'atténuation et d'adaptation, moins la valeur transversale. Source : Calculs des auteurs basés sur les données OCED.

**Le Sénégal reçoit 85 % de ses financements climatiques sous forme de prêts et autres instruments de dette (dont 29 % de prêts non concessionnels)**, bien qu'il s'agisse d'un pays avec un risque modéré de surendettement et un niveau d'endettement s'élevant à 75% du PIB. Pour la mise en œuvre de son agenda climatique et environnemental, le Sénégal s'appuie, en majorité sur des financements provenant de bailleurs multilatéraux et bilatéraux. D'après la Figure 3.8, le financement du gouvernement ne représente en moyenne que 15% et est accompagné en majeure partie par les agences multilatérales de développement (38%) et la coopération bilatérale (24%). Le PNUD, la Banque mondiale, la BAD, l'Union européenne, le FIDA, la FAO, la Banque islamique de développement, constituent les principaux bailleurs multilatéraux appuyant le développement durable au Sénégal. L'assistance bilatérale est actuellement assurée par les pays partenaires intervenant dans le secteur de l'environnement, en l'occurrence le Luxembourg, la France, le Japon,

les États-Unis et l'Allemagne.

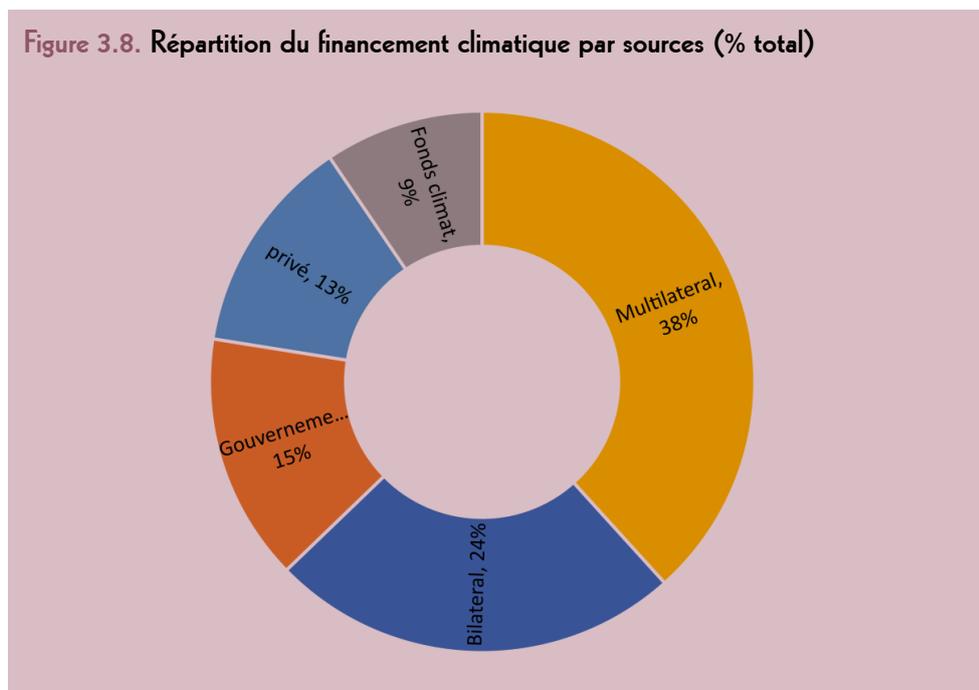
**Au Sénégal, la contribution du secteur privé au financement climatique prend de plus en plus de l'ampleur, mais demeure encore faible.** D'après les données de l'OCDE (2021), la contribution du secteur privé au financement climatique a commencé à être significative à partir de 2018 avec des projets davantage orientés sur l'adaptation. Toutefois, on constate, d'après la figure 3.9, une nette augmentation des financements de projets d'atténuation en 2020 qui rattrapent le retard constaté par le passé avec les projets d'adaptation. Comme indiqué ci haut, le financement privé d'atténuation provient essentiellement du secteur de l'énergie qui est accompagné par des guichets privés des partenaires techniques et financiers tels que la Banque mondiale, la BAD et l'Agence française de développement. Ces efforts ont permis au Sénégal de se hisser au troisième rang des pays de la CEDEAO en termes de contribution du secteur privé au financement du climat, juste derrière le Cap-Vert et le Burkina Faso (figure 3.10).

Figure 3.7. Répartition sectorielle du financement climatique



Source : CPI, 2022 data

Figure 3.8. Répartition du financement climatique par sources (% total)

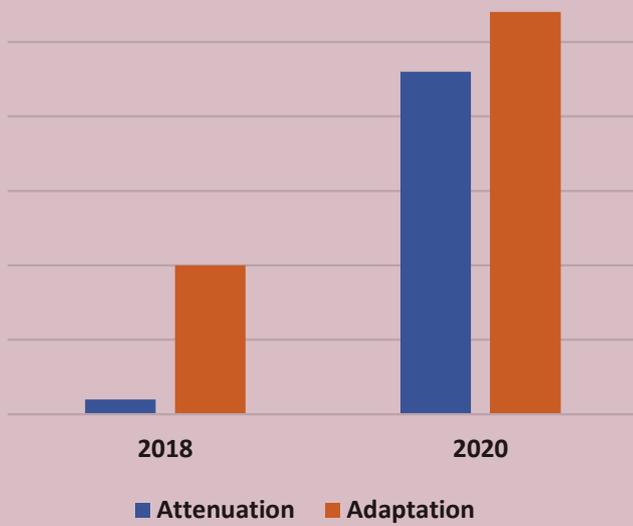


Source : CPI, 2022 data

**Le Sénégal attire davantage des fondations privées internationales pour la contribution à la finance climatique.** La finance climatique privée est constituée d'une part assez importante de dons (34%) provenant d'institutions telles que la Fondation Grameen Crédit agricole, la fondation Bill et Melinda Gates, la fondation Mastercards, la Fondation suédoise du code postal etc. Ces dons sont généralement

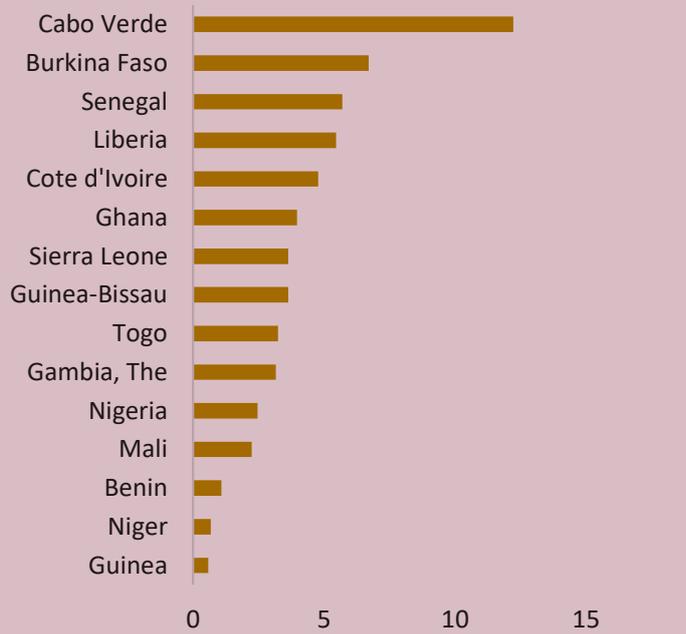
orientés vers l'adaptation et surtout le secteur agricole en faveur de petits producteurs ruraux pour les aider à faire face aux changements climatiques à travers des projets agricoles climato-intelligente, de nouvelles applications des technologies numériques, des innovations intelligentes face au climat pour l'élevage à petite échelle et le soutien aux femmes en milieu rural.

Figure 3.9. Flux de financement climatique privé par tête au Sénégal



Source: OCDE

Figure 3.10. Financement climatique privé par tête dans les pays membres CEDEAO



Source: OCDE

### 3.2.2 Besoins futurs de financement du secteur privé

**Selon la Contribution déterminée au niveau national du Sénégal (2020), les besoins de financement cumulés du Sénégal pour répondre de manière adéquate aux changements climatiques sont estimés à 13 milliards de dollars, sur la période 2020-2030.** En moyenne annuelle, ces besoins sont estimés à environ 1,3 milliard de dollars (6,1% du PIB). Ce montant ne couvre pas les aspects liés au renforcement de capacités au niveau local estimés à 0,1 milliard de dollars durant la période 2020-2030. Les orientations de la CDN, sont bien alignées avec les politiques publiques du Sénégal, notamment les PAP-PSE. En effet, la mise en œuvre des projets « climat » du PAP PSE 2 permettra au Sénégal de respecter ses engagements contenus dans la CDN.

**Les coûts d'adaptation sont estimés à 4,3 milliards de dollars sur la période 2020-2030, soit 33% des besoins totaux du Sénégal.** Cependant, l'évaluation du coût réel des mesures d'adaptation est susceptible d'être sous-estimée en raison d'un manque de données et d'expertise technique, mais également de l'incertitude des émissions futures de carbone et de la façon dont celles-ci influenceront les besoins d'adaptation. En outre, il existe d'autres circonstances sociales, économiques et politiques susceptibles d'influencer la détermination des besoins en matière d'adaptation, telles que l'évolution rapide des conditions sociales et politiques au niveau local. Les coûts des pertes et dommages dus aux changements climatiques devraient varier entre 3,2 milliards de dollars (dans le scénario de réchauffement faible) à 5 milliards de dollars (dans le scénario de réchauffement élevé).

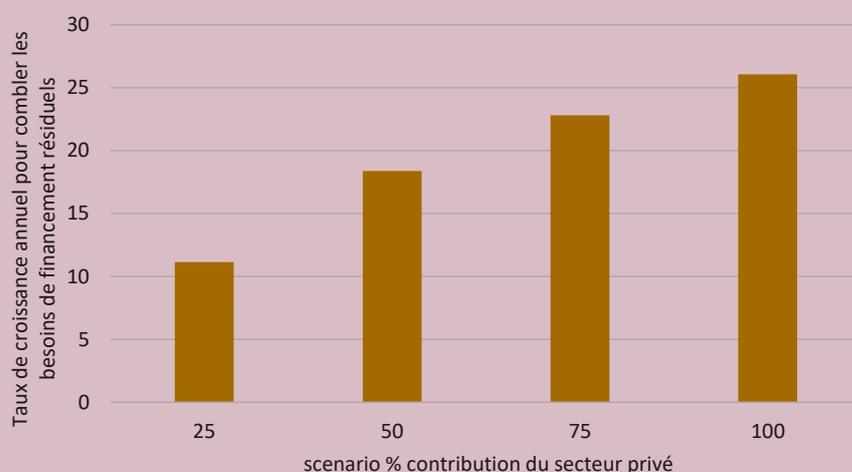
**L'atténuation représente les deux tiers des besoins estimés sur la période 2020-2030 avec un montant de 8,8 milliards de dollars.** Comme indiqué ci haut, l'engagement constant des autorités sénégalaises pour la transition énergétique se traduit ici par une part

importante réservée au secteur de l'énergie (40%) notamment la production d'électricité, les combustibles domestiques et l'efficacité énergétique. L'atténuation cible ensuite la gestion des déchets (20,5%), les projets de transport (18,2%), l'agriculture et la foresterie (12,5%) et enfin l'industrie (5,7%). L'objectif dans le secteur de l'énergie consiste à l'atteinte en 2030, d'une capacité cumulée installée en solaire de 235 MW, 150MW en éolien, et 314 MW en hydro-électricité.

**A moyen terme, le Sénégal a élaboré le PSE vert qui identifie les besoins de financement du secteur privé.** Les besoins en investissements des projets du PSE vert sont évalués à 340 milliards de F CFA sur 5 ans repartis en investissements privés (90 milliards de F CFA), investissements publics (139 milliards de F CFA) et PPP (111 milliards de F CFA). Le PSE vert a identifié des réformes et programmes dans cinq secteurs clés, à savoir l'énergie, l'urbanisme, l'agriculture, l'industrie et l'eau et l'assainissement. Les réformes visent surtout à mobiliser davantage la finance climatique surtout la contribution du secteur privé. Il s'agit notamment de l'intégration des mesures incitant les investissements verts et de la mise en place de mesures pour faciliter l'accès aux financements verts et au marché carbone.

**Compte tenu des tendances récentes des flux mondiaux de financement climatique privé vers le Sénégal, le secteur privé est susceptible de contribuer de 25 % à 75 % des besoins.** Pour une contribution de 25% aux besoins de financement climatique, ce qui représente un scénario prudent, le secteur privé devrait augmenter sa contribution financière de 11% par an. Pour une contribution de 50 % au financement climatique par le secteur privé, qui est un scénario modéré, la contribution du secteur privé devrait augmenter de 18% par an. Une contribution de 75 % au déficit de financement climatique, qui est un scénario ambitieux, verrait le financement du secteur privé croître de 23% par an (voir figure 3.11).

**Figure 3.11. Scénario de contribution du secteur privé et taux de croissance annuel pour combler les besoins de financement résiduels**



Source: OCDE

3.2.3 Mécanismes innovants de financement du secteur privé en faveur de la croissance verte et de l'action pour le climat

De nouveaux instruments pour mobiliser des financements du secteur privé en faveur de la croissance verte et de l'action climatique émergent, mais leur utilisation reste limitée.

Malgré le manque de mobilisation de finance-

ments du secteur privé pour la croissance verte et l'action climatique, le Sénégal a observé l'émergence de mécanismes innovants qui ont contribué au financement disponible du secteur privé. Certains mécanismes innovants utilisés pour générer des financements privés en faveur de la croissance verte sont résumés dans le tableau 3.2 qui présente un sommaire des instruments novateurs de financement du secteur privé pour la croissance verte et l'action climatique.

**Tableau 3.2 Instruments innovants pour mobiliser les financements du secteur privé**

Type d'instruments	Finance verte et durable, par exemple, obligations durables, prêts/obligations liés à la durabilité, obligations sociales	Instruments de financement mixtes, p. ex. garanties, assurance	Capital-investissement et capital-risque	Marchés du carbone
Performance actuelle	Cet instrument n'est pas encore courant au Sénégal, mais il est prévu d'étendre l'utilisation de différents mécanismes de financement durable pour mobiliser des financements du secteur privé, à travers le cadre national de financement intégré du développement. En plus, l'UEMOA est en train d'évaluer les possibilités d'émission d'obligations vertes.	Quelques opérations de garantie portées par des bailleurs pour mobiliser le financement privé international existent mais ne sont pas toujours orientés vers l'action climatique. En revanche les banques commerciales mobilisent de plus en plus de ressources pour les opérations d'assurance dans le secteur agricole à travers la compagnie nationale d'assurance agricole au Sénégal.	Plusieurs institutions soutiennent financièrement le secteur privé. Il s'agit notamment de la Banque nationale pour le développement économique (BNDE), du Fonds Souverain d'investissements stratégiques (FONSIS) et du Fonds de garantie des investissements prioritaires (FONGIP). Mais ces opérations ne sont pas spécialement orientées vers la finance climatique	Le PSE vert préconise la mise en place d'un cadre réglementaire pour le marché carbone. L'Institut mondial pour la croissance a déjà initié, au Sénégal, un projet qui permettra au pays de générer des ressources pour financer son développement à travers des mécanismes de marchés carbone.
Défis contextuels pour la mise à l'échelle au Sénégal	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conditions du marché, politique</li> <li>- Opportunités de projet de plus petite taille</li> <li>- Capacité technique à renforcer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible sensibilisation sur les instruments de financement et l'assurance</li> <li>- Absence de cadres favorables à l'utilisation d'instruments de financement mixte dans certains secteurs</li> <li>- Capacité technique limitée de financement mixte, en particulier au niveau des collectivités au Sénégal</li> </ul>	<p>Besoin de ressources supplémentaires à long terme pour financer les activités liées à l'agriculture, l'un des secteurs clés pour renforcer la résilience climatique au Sénégal</p> <p>Des marchés financiers nationaux peu profonds qui limitent les sources d'investissement aux seuls investisseurs internationaux.</p>	La plupart des demandes de crédits carbone proviennent de sources internationales, avec une consommation locale très limitée qui pourrait élargir davantage le marché.
Facteurs clés permettant une utilisation réussie de l'instrument	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Volume élevé d'actifs détenus par le secteur privé national qui pourrait être utilisé pour mobiliser des financements durables en monnaie nationale</li> <li>- Réformes législatives et politiques qui soutiennent la poursuite de l'expansion de la finance durable.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités de la CNAAS à continuer à développer des indices d'assurance.</li> <li>- Engagement du gouvernement à financer l'action climatique à travers des garanties</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accélérer la mise en place du Fonds d'appui pour l'accès aux financements verts</li> <li>- Présence de cadres réglementaires qui encouragent l'innovation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de la tarification du carbone à l'échelle mondiale, ce qui constitue un signal positif du marché pour les investissements actuels dans la réduction des émissions de carbone</li> <li>- Potentiel élevé de réduction et d'élimination des émissions au Sénégal</li> <li>- La mise en place des initiatives sur les marchés africains du carbone signifie que le Sénégal peut s'appuyer sur les expériences d'autres pays</li> </ul>

### 3.3 Opportunités et obstacles à la mobilisation des financements du secteur privé pour la croissance verte et l'action climatique

#### 3.3.1 Opportunités pour les investissements du secteur privé

**Le Sénégal est relativement performant en ce qui concerne la mobilisation de financements du secteur privé au niveau de la sous-région.** Si l'on compare le Sénégal aux autres pays de la CEDEAO, en tenant compte de la taille de la population, il apparaît à la figure 3.6 qu'avec 45,2 USD par habitant, le Sénégal devance largement la Côte d'Ivoire et le Ghana, mais reste loin derrière le Cap-Vert qui reçoit près de 170 USD par habitant au titre du financement climatique. Cette tendance se confirme au niveau de la contribution du secteur privé dans la finance climatique (figure 3.10), car le Sénégal, avec 5,7 USD par tête, soit moins de 100 millions USD, y occupe également la troisième place au niveau de la CEDEAO, juste derrière le Burkina Faso (5,7 USD) et le Cap Vert (12,3 USD).

**Les opportunités d'investissements privés au profit de la croissance verte et l'action climatique au Sénégal se retrouvent dans plusieurs secteurs.**

**Dans le PSE vert et la CDN, le Sénégal a identifié des opportunités d'investissements dans la croissance verte, notamment dans les domaines de l'énergie, de l'agriculture, de l'industrie, de la foresterie, de la gestion de l'eau et d'autres ressources, etc.** Il s'agit essentiellement de poursuivre les efforts pour assurer la transition énergétique à travers la construction, entre autres, de centrales solaires et la fourniture de parcs de batteries, la promotion de l'utilisation des produits de substitution du bois et du charbon de bois et d'unité de transformation d'engrais biofertilisants. Il existe également des opportunités de mobiliser des investissements du secteur privé dans l'agriculture climato-intelligente, en particulier en travaillant avec les entreprises agricoles locales, telles que les coopératives et les petites unités de transformation. Ces dernières agissent comme un service de vulgarisation aux petits exploitants et sont à même de leur fournir des informations et des formations permettant d'influencer les pratiques de gestion des terres et d'augmenter les rendements. En s'assurant que ces entreprises ont les informations climatiques appropriées et les connaissances sur les pratiques efficaces et climato-intelligentes, elles peuvent promouvoir une absorption rapide de ces pratiques chez les petits agriculteurs.

En dehors de l'énergie, le secteur privé peut

saisir des opportunités au niveau de la démultiplication des moyens de transport en commun durable (Bus Rapide Transit, Train Express Régional) ainsi que la valorisation des déchets dans l'agro-industrie et la mise à disposition de la fumure organique et du compost amélioré avec la production du biogaz. Il existe également des opportunités de transition vertes dans le secteur de la pêche (économie bleue), de gestion des déchets, de mobilité verte et de développement d'industries manufacturières vertes/émergentes, comme dans le cas de la gamme complète d'écosystèmes industriels sur les technologies photovoltaïques, les engins/véhicules électriques, batteries solaires, batteries électriques, etc.

**Les opportunités d'investissement du secteur privé sont motivées par plusieurs facteurs.** Tout d'abord, il y a l'augmentation de la taille de la population. Les analyses<sup>4</sup> suggèrent que la population du Sénégal devrait atteindre 50 millions de personnes d'ici 2060, contre environ 18 millions en 2022. La majeure partie de cette population devrait être composée de jeunes et de personnes d'âge moyen à proportion presque égale entre hommes et femmes et résidant dans des zones urbaines. Cela ouvre des possibilités d'investissement pour le secteur privé dans la fourniture de logements urbains abordables et écologiques et de services de transport et de gestion des déchets. Ces biens et services devront également être fournis dans les zones rurales pour combler le déficit existant. Déjà, la technologie numérique a contribué au renforcement du secteur des transports au Sénégal et de nouveaux investissements dans ce secteur seront essentiels pour répondre à l'augmentation prévue de la demande.

**Le dynamisme souhaité par les autorités du Sénégal vers une économie émergente d'ici 2035 signifie également qu'il y aura une demande accrue de produits, notamment d'énergie pour la cuisson et d'autres utilisations productives.** Il s'agit d'une opportunité pour les investissements du secteur privé de fournir des carburants propres alternatifs tels que ceux dérivés des énergies renouvelables afin de permettre de capitaliser sur cette demande croissante tout en progressant vers ses objectifs de croissance verte.

#### 3.3.2 Obstacles aux investissements du secteur privé pour la finance climatique

##### (a) Forte accumulation de la dette publique

**L'évolution de la dette du Sénégal a connu une accélération à la suite de différents chocs.** La dette publique totale culminait à 75% du PIB en 2022, soit une augmentation de 15 points de pourcentage par rapport aux projections pré-COVID et pourrait chuter for-

<sup>4</sup><https://www.ansd.sn/Indicateur/projections-demographiques>

tement avec l'avènement des projets d'hydrocarbures qui stimuleront significativement la croissance en 2023-24. Le niveau d'endettement plus élevé reflète principalement des déficits budgétaires plus importants résultant de multiples chocs externes, notamment la pandémie de COVID-19, l'invasion de l'Ukraine par la Russie et la forte appréciation du dollar américain, ainsi que des emprunts supplémentaires des entreprises publiques. Le Sénégal reste exposé à un risque modéré de surendettement extérieur et global, avec une marge de manœuvre de plus en plus limitée pour absorber de futurs chocs. Le Sénégal est considéré comme ayant une « marge de manœuvre limitée pour absorber les chocs ».

L'augmentation de la dette publique réduit la capacité du pays à développer des instruments innovants pour le financement de la croissance verte et de l'action climatique, et limite le volume des investissements qui peuvent être orientés vers le développement de l'infrastructure de base et des cadres d'investissement propices pour la contribution du secteur privé.

**Cette situation pourrait à terme affecter les investissements privés au Sénégal si des mesures idoines ne sont pas prises.**

En effet, la stabilité macroéconomique est un des prérequis majeurs pour attirer des investissements privés. Par conséquent, dans un secteur assez nouveau pour les opérateurs économiques comme la croissance verte, les autorités doivent redoubler d'efforts pour amoindrir les risques. En outre, à travers l'effet d'éviction, l'augmentation de la dette intérieure réduit considérablement l'épargne disponible que peut mobiliser le secteur privé pour financer les projets d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques. Enfin, il faut noter le manque de directives au sein de l'UEMOA sur la finance verte et les obligations vertes, l'absence de réglementation et de politique contraignant les Banques commerciales et les grandes industries énergétivores et à forte intensité de carbone à disposer d'une politique de responsabilité climatique et de transition verte.

**(b) Le Sénégal manque de compétences adéquates pour attirer les investisseurs privés dans certains secteurs.**

Comme indiqué ci-haut, des efforts importants ont été déployés par le gouvernement et les bailleurs pour attirer le secteur privé dans le financement de projets d'énergie renouvelable (Bokhol Solar, programme scaling solar) mais d'autres secteurs importants comme l'agriculture ne sont pas encore sérieusement pris en compte. Cela s'explique par les faibles capacités techniques, humaines et institutionnelles qui existent dans ces secteurs. En outre l'ag-

riculture au Sénégal reste très vulnérable aux changements climatiques et nécessite des compétences pour identifier avec précision les risques aux investissements privés, ainsi que les mécanismes d'assurance adéquats. Enfin, il y a les faibles capacités des banques commerciales et agences boursières à diversifier leurs investisseurs et à développer des produits et services financiers innovants répondant aux besoins d'investissements verts.

**(c) Difficultés d'accès au financement et environnement des affaires**

La plupart des opérateurs économiques au Sénégal évoluent dans le secteur informel, ce qui limite leur accès au financement, à l'assurance, aux marchés et aux services du secteur public. Les entreprises informelles, dont 61,9% d'unités de production non agricoles sont détenues par les femmes, sont généralement détenues par un propriétaire unique avec un petit nombre d'employés permanents et demeurent dans le secteur informel en raison de l'environnement des affaires médiocres, notamment des impôts élevés et des réglementations commerciales contraignantes. Le Secteur privé a bénéficié des réformes menées pour améliorer le climat des affaires telles que le e-tax, la création du Tribunal de commerce et la protection des investisseurs, mais demeure peu dynamique. En plus des difficultés de financement, le secteur privé fait face à des problèmes d'approvisionnement en intrants et d'équipements de pointe, de déficit d'infrastructures et d'absence d'une main d'œuvre adaptée aux besoins des entreprises.

**3.3.3 Opportunités de mobilisation de financements du secteur privé pour la croissance verte et l'action climatique au Sénégal**

**Plusieurs possibilités existent pour renforcer la contribution du secteur privé à la finance climatique au Sénégal.**

**(a) Approfondir le marché financier régional pour mobiliser des financements pour la croissance verte au sein de la zone UEMOA**

Le marché financier régional au sein de l'UEMOA se développe et pourrait être utilisé pour mobiliser des financements du secteur privé pour des projets ciblés de croissance verte et d'action climatique. Étant dans une zone monétaire, la mobilisation des financements du secteur privé par le biais du marché financier régional réduit le risque de change. Déjà en 2022 l'UEMOA a élaboré un rapport de cadrage sur les obligations vertes dans les pays membres. Ce rapport a examiné la faisabilité du développement d'un marché région-

al actif pour les obligations vertes et cherche à évaluer le potentiel d'émission d'obligations vertes souveraines et privées. Au niveau local, le Sénégal n'a pas encore réalisé d'émissions d'obligations vertes mais a entamé les réflexions dans ce sens. L'étude sur « la faisabilité des mécanismes de financement innovant pour le secteur de l'environnement » a conclu qu'il est possible, sur le plan technique, de lever des obligations vertes.

Au niveau international, avec le Fonds vert climat, le Sénégal dispose d'un point de départ pour une plus grande mobilisation de financements du secteur privé. Après le CSE, la Caisse nationale de crédit agricole du Sénégal (CNCAS), un établissement financier privé, a obtenu son accréditation en 2020. Deux établissements publics qui accompagnent le secteur privé au niveau des investissements sont également engagés dans le processus d'accréditation au FVC, en l'occurrence le Fonds souverain d'investissement stratégique (FONSIS) et le Fonds de garantie des investissements prioritaires (FONGIP). Ces agences constituent des leviers financiers innovants qui viennent renforcer la stratégie de mobilisation de ressources du secteur privé au profit du climat.

**(b) Renforcement de l'engagement en faveur de la finance durable et verte grâce à la mise en œuvre des réformes identifiées dans le PSE vert et le Cadre national de financement intégré (INFF).**

**Le PSE vert et la Stratégie de financement du développement durable ont clairement identifié des mesures fortes devant être mises en œuvre avec célérité.** Le PSE vert a préconisé des mesures fortes relatives à la création du Fonds d'appui aux financements verts, ainsi que la mise en place d'un cadre réglementaire pour le marché carbone. En plus de ces deux mesures, le PSE vert propose des incitations fiscales et non fiscales telles que la mise en place d'une tarification carbone ou la mise à disposition d'un foncier aménagé au profit des promoteurs privés afin d'améliorer de manière conséquente leur contribution à la finance climatique au Sénégal. À travers l'INFF du Sénégal, la Stratégie de financement du développement durable se veut un compendium d'options de financement pour le développement durable portant sur le financement public et privé d'une part, et sur le financement domestique et international, d'autre part. Spécifiquement au niveau du financement privé, l'objectif du plan stratégique de financement du développement durable est d'accroître la contribution des sphères financières au financement de l'économie nationale et d'adapter, aux ODD, les orientations déclinées par les autorités nationales et monétaires de l'UEMOA pour le renforcement du financement

des économies des États membres.

**(c) Intensifier l'utilisation des instruments de financement mixte pour financer la croissance verte**

**Les financements dans certains secteurs nécessiteront des cadres qui tiennent compte de la nature des marchés.**

Comme indiqué ci-haut, le PSE vert a préconisé la création d'un fonds dédié à la croissance verte pour canaliser les investissements des secteurs public et privé. Le fonds n'a cependant pas encore été développé. Toutefois, la poursuite de la mobilisation du financement du secteur privé au moyen d'instruments de financement mixte au Sénégal nécessitera l'élaboration de cadres réglementaires sectoriels pertinents pour le financement mixte et la fourniture d'une assistance technique pour la structuration de projets de financement mixte. Il serait important que ce fonds permette de réduire les risques liés aux investissements auxquels sont exposés les investisseurs du secteur privé. Toutefois, les niveaux de risque varieront selon le secteur et la région. Par exemple les différentes régions ont différents niveaux de risque physique, tandis que les différents secteurs auront différents niveaux de volonté de payer pour les biens et services fournis par le secteur privé. Par conséquent, le Sénégal devrait disposer de cadres sectoriels spécifiques pour guider l'élaboration d'instruments de financement mixte, tout en conservant la souplesse nécessaire pour permettre une combinaison intersectorielle de financements.

**(d) Compétences et capacités permettant d'accroître l'innovation et la collaboration avec le secteur privé.**

**Le développement des compétences et des capacités vertes doit être intégré dans les institutions existantes, y compris les établissements d'enseignement et les centres d'innovation.**

Pour combler le déficit de compétences et de capacités, il faut intégrer davantage l'innovation et l'entrepreneuriat verts qui contribuent à la croissance verte et à l'action climatique dans les établissements d'enseignement et de formation professionnelle afin de garantir que la main-d'œuvre possède les compétences nécessaires pour mobiliser des financements du secteur privé. Les institutions qui joueront un rôle essentiel à cet égard sont le Centre de suivi écologique (CSE), la Direction de l'Environnement et des Établissements classés (DEEC), l'Agence Nationale pour les Énergies Renouvelables (ANER), qui doivent participer aux discussions sur la manière d'intégrer ce domaine dans le système éducatif. D'autres

institutions telles que la Délégation à l'Entrepreneuriat Rapide (DER) le Bureau de Mise à Niveau, jouent également un rôle important dans le développement des compétences, l'incubation de concepts et d'idées de projets et la mise en relation des investisseurs et des développeurs de projets.

**(e) Mise en œuvre d'incitations fiscales pour attirer les investissements du secteur privé, en particulier vers d'autres secteurs plus risqués.**

**Le PSE vert propose des politiques sur les incitations fiscales appropriées qui doivent être mises en œuvre au profit de la croissance verte et de l'action climatique.**

A travers le PSE vert, il est reconnu l'importance de la mise en œuvre d'incitations fiscales pour stimuler la contribution du secteur privé dans la finance climatique. Ces mesures concernent essentiellement la taxe carbone, l'exonération sur les investissements industriels de production aquacole propre, la baisse de la TVA sur les opérations de dépotage de boue de vidange, l'exonération de droits de douanes sur les équipements de traitement et de valorisation des eaux usées pour une certaine période et la réduction de la TVA sur les éco-matériaux de construction. Toutefois, les avantages de ces mesures incitatives ne peuvent être obtenus que si ces cadres reflètent les besoins de toutes les parties prenantes, en particulier des secteurs privés national et international, et sont mis en œuvre dans tous les secteurs.

En 2022, le gouvernement Sénégalais a pris des mesures pour supprimer graduellement les subventions sur les produits pétroliers à moyen terme, ce qui contribuerait à rendre ainsi les investissements dans l'énergie propre beaucoup plus souhaitables. Le Sénégal a également mis en œuvre des accords d'achat d'électricité pour les énergies renouvelables afin d'encourager la participation du secteur privé à la fourniture d'énergie. Toutefois, l'application de ces incitations concerne davantage le secteur de l'énergie. Pour atteindre les objectifs nationaux de croissance verte, il faudra des incitations s'appliquant à d'autres secteurs de l'économie.

**(f) Rôle des Banques multilatérales de développement (BMD) et des institutions financières de développement (IFD)**

**Le Sénégal a besoin de l'appui technique et financier des BMD et des IFD pour con-**

**tribuer à réduire les risques afin d'attirer davantage le secteur privé dans la finance climatique.**

Le Sénégal a déjà bénéficié de l'appui des BMD et des IFD pour attirer le secteur privé dans la finance climatique. En effet dans le cadre de projet d'atténuation des changements climatiques notamment dans le secteur de l'énergie, la Société financière internationale (Banque mondiale), la Banque européenne d'investissements et Proparco ont appuyé la construction de deux centrales solaires d'une capacité totale de 60 Mw qui permettront d'éviter 89 000 tonnes d'émissions de CO2 par an. L'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA), membre du Groupe de la Banque mondiale, a octroyé 6,9 millions d'euros de garanties pour soutenir les centrales, offrant une protection contre les risques non commerciaux pour une durée pouvant aller jusqu'à 15 ans. Ces appuis ont permis de manière décisive à impliquer des entreprises telles que Engie et Meridiam ainsi que l'État à travers le Fonds souverain sénégalais pour les investissements stratégiques (FONSIS).

Cet exemple montre que les BMD et les IFD peuvent jouer un rôle plus important dans les autres secteurs plus risqués, tels que l'agriculture, dans la mobilisation de financements du secteur privé au Sénégal en augmentant leur appétit pour le risque pour les investissements, en fournissant des garanties et des prêts plus concessionnels avec des taux d'intérêt compétitifs et des maturités plus longues. En outre, les BMD et les IFD peuvent contribuer au renforcement des capacités des institutions nationales dans les secteurs public et privé afin de permettre la mobilisation de financements du secteur privé. Enfin, les BMD et les IFD peuvent travailler avec le gouvernement Sénégalais et d'autres acteurs clés (FONGIP, FONSIS, Bureau de mise à niveau) pour permettre au pays d'acquérir des ressources plus concessionnelles auprès d'autres investisseurs.

**(g) Renforcer la collaboration entre les parties prenantes**

**Il conviendra de promouvoir la collaboration entre les différentes parties prenantes, en particulier entre les pouvoirs publics et le secteur privé national et international pour identifier les principaux risques qui pèsent sur les investissements dans la croissance verte et l'action en faveur du climat, et y remédier.**

À l'instar du PSE vert, dont la structuration a

nécessité une grande coordination des parties prenantes, les partenariats multipartites sont importants pour renforcer la collaboration en vue de mobiliser et de mettre à profit les financements du secteur privé pour favoriser la croissance verte. En effet, l'identification des besoins et la maturation des projets a consisté en une approche inclusive avec une mise en avant du secteur privé, l'implication de la société civile et la participation de tous les acteurs concernés durant tout le processus. Ceci a permis d'inciter le secteur privé à s'im-

pliquer dans de nouveaux domaines tels que la gestion de la faune sauvage et d'augmenter de 10% sa participation dans la gestion des zones sauvages et aires protégées. Ce processus a joué un rôle déterminant dans la création d'espaces d'apprentissage collaboratif et dans la mobilisation du secteur privé. Toutefois, il mérite d'être pérennisé et renforcé afin que le secteur privé national puisse coopérer avec le secteur privé international, les banques multilatérales de développement et les institutions de financement du développement.



# 4 LE CAPITAL NATUREL POUR LE FINANCEMENT CLIMATIQUE ET LA CROISSANCE VERTE

## 4.1. L'évolution du capital naturel

Le capital naturel est réparti en trois groupes : a) le capital renouvelable, qui comprend le bois forestier, le bois non ligneux forestier, les mangroves, les pêcheries, les zones protégées, les terres cultivées et les pâturages ; b) le capital non renouvelable, comprenant le pétrole, le gaz naturel, le charbon et les minéraux et ; c) les formes non mesurées de richesse naturelle, telles que le potentiel d'énergie renouvelable provenant des ressources solaires, éoliennes et hydroélectriques, des paysages et des actifs marins. Les données pour les points a) et b) proviennent de la Banque mondiale et couvrent la période 1995-2018<sup>5</sup>. Les résultats du Sénégal sont résumés dans le tableau 4.1 et entraînent les observations suivantes :

a. La part du capital naturel de l'Afrique de l'Ouest a fortement baissé, passant de 37% du total du continent en 1995 à 25% en 2018, perdant ainsi la première place au profit de l'Afrique du Nord. Malgré cette baisse de la région, le capital naturel total du Sénégal a fortement augmenté (70%) grâce aux ressources non renouvelables avec la découverte de métaux et de minéraux dans le sous-sol sénégalais.

b. Au Sénégal, le capital naturel renouvelable a augmenté de plus de 60% en valeur totale sur la période 1995-2018, soit

largement au-dessus de l'ensemble de l'Afrique (6%) grâce à une très forte augmentation des mangroves (268%). Toutefois, en termes par habitant, on note une baisse de plus de 11%, contre 41% en Afrique, essentiellement due à l'évolution démographique marquée par une croissance de la population sénégalaise de plus de 80%. Une forte baisse est enregistrée au niveau des produits forestiers non ligneux (-50,4%) qui pourraient être impactés par l'avancée du désert, les sécheresses et la montée du niveau de la mer.

c. Le Sénégal a fait également un bond important au niveau des ressources naturelles non renouvelables. Cette forte hausse s'explique par la découverte et l'exploitation de plusieurs minéraux et métaux tels que l'or, le fer, le cuivre, le chrome, le nickel, les phosphates, le zircon et le titane. Malgré cette évolution, avec un niveau de ressources non renouvelables de 147 USD par tête, le Sénégal restait encore très loin de la moyenne du continent africain de 1 084 USD en 2018. Cependant, avec les découvertes du pétrole et du gaz dont la production est attendue en 2023, le Sénégal pourrait rattraper son retard par rapport aux autres pays africains.

d. L'augmentation du capital naturel par habitant au cours de cette période est un indicateur de croissance durable proposé dans le rapport sur les PEA. Le Sénégal n'a pas atteint cet objectif avec une baisse enregistrée de plus de 6% contre 21% pour l'Afrique.

<sup>5</sup>Les données de la Banque mondiale peuvent être consultées à l'adresse suivante: Explorer les données (worldbank.org). L'étude couvre 146 pays. Il exclut ceux qui n'ont pas de données, principalement les petits États insulaires. En Afrique, Djibouti est le seul pays exclu de la liste.

**Tableau 4.1 Évolution du capital naturel au Sénégal : 1995-2018**

Ressources naturelles	Million USD 2018 (constant base 2018)			Per capita USD 2018 (constant base 2018)		
	1995	2018	%	1995	2018	%
<b>Renouvelables</b>	24186,26	38903,31	60,85%	2783,18	2453,79	-11,83%
Forêts, bois	4636,70	11630,95	150,85%	533,56	733,61	37,49%
Forêts, non ligneux	8717,09	7893,54	-9,45%	1003,10	497,88	-50,37%
Mangroves	226,89	835,93	268,43%	26,11	52,73	101,95%
Pêches	0,00	3221,80		0,00	203,21	
Aires protégées	2387,81	3306,34	38,47%	274,77	208,54	-24,10%
Terres cultivées	5410,82	8225,29	52,02%	622,64	518,80	-16,68%
Pâturages	2806,95	3789,45	35,00%	323,00	239,02	-26,00%
<b>Non renouvelables</b>	5,43	2330,92	42790,06%	0,63	147,02	23409,1%
Pétrole	0,40	0,00	-100,00%	0,05	0,00	-100,00%
Gaz naturel	5,03	95,91	1806,74%	0,58	6,05	945,13%
Charbon	0,00	0,00		0,00	0,00	
Métaux et minéraux	0,00	2235,01		0,00	140,97	
<b>Capital naturel total</b>	24191,69	41234,23	70,45%	2783,80	2600,81	-6,57%

Source : Sovereign ESG Data Portal (worldbank.org)

**De ce patrimoine important en capital naturel, le Sénégal tire de faibles rentes qui pourraient augmenter avec l'avènement de la production des hydrocarbures.**

Les rentes cumulées du capital naturel renouvelable et non renouvelable restent modestes à 3% du PIB en 2020 comparé à 9,5% au Ghana, 11,5% au Cap-Vert et même 37,4% au Congo. Il est noté une augmentation constante des rentes tirées des minéraux grâce à la découverte et à la mise en exploitation de plusieurs mines. Toutefois les rentes tirées des forêts sont sur une tendance baissière consécutive à la baisse drastique de la superficie forestière. Néanmoins les perspectives semblent nettement favorables. Selon les estimations du FMI, les recettes pétrolières et gazières pourraient atteindre 3 % du PIB lors du pic de production<sup>6</sup>. Toutefois, les incertitudes sur les cours mondiaux du gaz et du pétrole, ainsi que la transition en cours vers les énergies renouvelables, appellent à une plus grande prudence sur ces anticipations.

**D'autres travaux sur les raisons du déclin du capital naturel renouvelable se sont concentrés sur les forêts, les terres agricoles et les pâturages.** Il y a trois tendances à prendre en compte : un changement dans les superficies de terres qui sont dans chaque catégorie,

le revenu unitaire que ces terres fournissent et la durabilité de ces rentes (mesurée en termes de durée de vie du rendement). Cette décomposition oriente les décideurs sur les domaines où des mesures doivent être prises pour accroître la valeur du capital naturel de ces types de rentes.

**Dans le cas du Sénégal, la superficie des terres agricoles (champs et pâturages) est restée quasiment stable** de 88150 km<sup>2</sup> en 1995 à 88 780 en 2018, soit une augmentation de moins de 1% sur la période. Dans le même temps, sur la base des comptes du patrimoine présentés ci-dessus et avec le fait que la superficie des terres agricoles soit restée quasiment stable, la valeur des terres par hectare aurait connu sur la période une augmentation de presque 50% au Sénégal, passant de 932 USD à 1353 USD. Malgré cette hausse très importante, ces chiffres semblent curieusement faibles par rapport à certains pays africains comme le Kenya où la valeur du capital naturel sous forme de terres agricoles et de pâturages est estimée à 4169 USD par ha. Il est possible d'augmenter la valeur des terres agricoles et des pâturages en ajoutant de la valeur tout au long de la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire au Sénégal. Par conséquent, le déploiement des agropoles au Sud, au centre

<sup>6</sup>Fonds monétaire international, Rapport du FMI n° 19/28, p.14

et au Nord du Sénégal permettra de concourir à cet objectif.

L'autre catégorie de capital sous-évaluée est celle des forêts. Comme indiqué dans le rapport PEA 2023, l'efficacité de la séquestration du carbone dans les écosystèmes terrestres (en particulier les forêts) peut être accrue. En choisissant des méthodes d'utilisation et de gestion des terres plus sélectives pour augmenter le stockage des GES sans compromettre l'utilisation des forêts à des fins productives, la quantité stockée peut être augmentée globalement d'environ 20%. En plus d'augmenter le stockage du carbone, il est essentiel d'augmenter le prix du stockage que ces pays peuvent recevoir.

Le rapport PEA 2023 note que les catégories de capital naturel évaluées ne couvrent pas toutes les sources de ce capital sur le continent. L'Afrique et le Sénégal en particulier, bénéficient de l'ensoleillement, du vent et de ressources hydroélectriques qui peuvent générer de l'énergie propre. Le Sénégal en particulier dispose de 20 emplacements avec des flux de chaleur géothermique de 51 à 60 mW/m<sup>2</sup><sup>7</sup> qui peuvent contribuer à l'augmentation de l'énergie locale et à la voie à faible émission de carbone. Le climat, la position géographique avec les côtes, ainsi que le paysage, la faune et la flore forment une base solide pour le tourisme. La contribution du capital naturel aux flux de biens et de services provenant de toutes ces sources de richesse naturelle n'est toutefois pas estimée, ce qui sous-estime alors leur contribution à l'économie. Au Sénégal, le rôle du tourisme est particulièrement important car il représente autour de 5% du PIB. Les performances du secteur du tourisme varient en fonction des restrictions de voyage et autres et ont été particulièrement touchées par l'épidémie de COVID, mais on ne peut nier l'importance du capital naturel dans la génération de cette contribution, bien que cette part n'ait pas été estimée. En outre, compte tenu des paysages, de la faune et de la flore exceptionnels du pays, il est possible d'augmenter la contribution du tourisme au PIB. D'autres contributions de richesses naturelles, telles que l'énergie solaire ou hydraulique, dans la production d'électricité n'ont pas non plus été prises en compte.

Enfin, une composante importante du capital naturel du Sénégal réside dans la richesse marine qui n'a pas été couverte dans les comptes de patrimoine préparés jusqu'à présent. Avec 718 km de côtes, le Sénégal a le potentiel nécessaire pour développer l'économie bleue à travers les chaînes de valeur dans l'industrie de la pêche, l'énergie éolienne, l'écotourisme et les stations balnéaires, les ports et l'industrie maritime, l'exploitation minière en haute mer et les matières premières. La pêche génère plus de 60 000 emplois directs dont 94% sont fournis

par la pêche artisanale, et occupe près de 15% de la population active sénégalaise. Cependant, elle ne représente que 1,6% du PIB et 7,1% des exportations en 2019. Malgré son importance pour le pays et la région, le secteur de la pêche fait face à diverses contraintes. En 2012, le Sénégal a perdu 300 millions de dollars ou 3,2 % de son PIB à cause de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN)<sup>8</sup>. En outre, le nombre de pirogues a été multiplié par 2 en 20 ans tandis que le nombre de licences accordées à des navires industriels a doublé entraînant une surpêche légale qui génère des conflits entre pêcheurs d'une part et entre pêcheurs sénégalais et des pays voisins (Mauritanie, Guinée et Guinée Bissau) d'autre part.

## 4.2 Opportunités pour renforcer la contribution du capital naturel au Sénégal

**Les canaux permettant d'accroître les rendements du capital naturel sans endommager la base qui fournit ces rendements comprennent à la fois les actions menées aux niveaux national et international.** Dans le premier cas, il est important d'améliorer la bonne gouvernance dans la gestion des rendements du capital naturel et dans la mise en commun du capital physique et humain pour accroître les exportations là où des possibilités existent. Ensuite, il y a un rôle particulier à jouer pour faire davantage appel aux accords internationaux sur les changements climatiques et la biodiversité afin de financer des rendements plus élevés des dotations substantielles en actifs naturels du Sénégal qui peuvent servir les objectifs mondiaux dans ces domaines.

L'analyse ci-dessus a montré que le capital naturel par tête a diminué au Sénégal au cours de la période 1995-2018. Sachant que la découverte et l'exploitation du pétrole et du gaz ont pu changer la donne depuis ce temps, il est préconisé dans les parties suivantes les mesures visant à améliorer davantage le niveau du capital naturel non renouvelable et celles relatives au capital naturel renouvelable, ainsi que la contribution éventuelle du secteur privé.

### 4.2.1 Ressources non renouvelables

**Avec la découverte du pétrole, le Sénégal a une opportunité majeure d'augmenter considérablement son niveau de capital naturel non renouvelable.** Ces dernières années le Sénégal a entrepris de nombreuses explorations pétrolières qui ont révélé l'existence de gisements de pétrole et de gaz commercialement exploitables avec démarrage de la production prévu à l'horizon 2022. Les réserves gazières et pétrolières sont estimées respectivement à 560 milliards de m<sup>3</sup> et 650 millions

<sup>7</sup>Geothermal Energy in Senegal – Stellae Energy

<sup>8</sup>Reinforcing the Fight Against IUU Fishing in Senegal | Oceans 5

de barils<sup>9</sup>. Avec une production de pétrole estimée à 100 000 barils par jour, le Sénégal serait au niveau du Ghana, mais largement en dessous de géants africains comme le Nigeria et l'Angola. Ce niveau de production attendue, pourrait générer des recettes publiques importantes (3,8% du PIB par an) et satisfaire la demande locale.

**Le Sénégal veille à recevoir une part équitable et juste de cette rente provenant du gaz et du pétrole, mais les recettes attendues seront modestes tandis que des défis importants peuvent émerger.** Comme la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest engagés dans des opérations pétrolières, le Sénégal pratique des contrats de partage de production (PSC) et exige des primes de signature et de production. En préparation de la nouvelle ère pétrolière, un nouveau code pétrolier est entré en vigueur en janvier 2019. Il remplace le code pétrolier de 1998 et prévoit quelques modifications majeures portant sur les principaux instruments de taxation des hydrocarbures, dont une augmentation de la part maximale de participation de l'État à travers la compagnie pétrolière nationale (Petrosen) de 18% à 30%.

**Cette révision du code pétrolier est plus favorable à l'État Sénégalais, mais les recettes attendues demeurent modestes autour de 3% du PIB par an et incertaines.** En outre, le risque d'un désintérêt politique en défaveur des secteurs porteurs de croissance verte est considérable et ne doit pas être négligé. En outre, avec la décarbonisation de l'économie et la neutralité carbone, nul n'est certain de la viabilité des futurs investissements dans l'exploitation et la production pétrolière au bout des prochaines décennies. Il y a donc un risque transitionnel considérable à prendre en compte concernant les futurs investissements, et qui pourrait rendre le secteur non viable et non rentable pour servir de véritable source de financement pour le pays. Sans une réglementation adéquate pour orienter les revenus pétroliers vers des investissements porteurs de croissance, les industries extractives ont souvent pour effets la descente vers une économie à haute intensité de carbone et très polluante.

**Malgré la stratégie gaz to power, en voulant maintenir son objectif de mix énergétique de 40%, le Sénégal offre d'énormes opportunités pour l'investissement du secteur privé dans les énergies renouvelables.** L'utilisation du gaz est considérée par le gouvernement comme une transition vers une production moins polluante d'énergie. La production de gaz depuis Sangomar fournira l'énergie nécessaire pour alimenter une centrale d'une capacité comprise entre 350 et 590 MW tandis que le champ au large de Saint-Louis pourrait alimenter une centrale de 250 MW. Pour réduire les coûts de production, ainsi que les

émissions de carbone, les centrales existantes seront converties en centrale à double combustible tandis que de nouvelles centrales seront construites utilisant le cycle combiné fonctionnant au gaz naturel (CCGT). En plus de l'énorme potentiel d'énergie solaire qui attire déjà beaucoup le secteur privé, le gouvernement pourrait encourager sa contribution au niveau de l'OMVS et de l'OMVG pour des barrages produisant de l'énergie propre. Enfin, le secteur privé pourrait être intéressé par le traitement des dérivés du pétrole comme le NAFTA ou du gaz naturel pour produire de l'ammoniac, nécessaire pour la production de l'urée fortement utilisée dans l'agroécologie.

**En plus du secteur des hydrocarbures, il existe un potentiel important au niveau du secteur des mines au Sénégal dont la gouvernance mérite d'être orientée vers la résilience climatique.** Le Tableau 4.1 montre que le capital naturel en métaux et minéraux du Sénégal est passé de zéro en 1995 à 140 USD par tête en 2018. Cette forte hausse s'explique par la découverte et l'exploitation de plusieurs minéraux et métaux tels que l'or, le fer, le cuivre, le chrome, le nickel, les phosphates, le zircon et le titane. Pour développer ce potentiel, le gouvernement a décliné trois orientations stratégiques dans sa Lettre de politique sectorielle, à savoir le développement responsable et durable des mines, la valorisation du potentiel géologique et le renforcement de la gouvernance du secteur. Il s'agira d'améliorer le cadre légal et réglementaire, d'assurer une meilleure valorisation du potentiel minéral et un renforcement du système d'information minier et une modernisation des techniques de contrôle et de suivi des opérations minières avec la prise en compte de la dimension écologique. Le financement du secteur privé devra être conditionné à la gestion des ressources en eau, de surface et souterraine, garantissant la qualité et la quantité des effluents miniers rejetés dans l'environnement, à la réduction des effets négatifs pour la biodiversité et la gestion adéquate des déchets.

#### 4.2.2 Ressources renouvelables

**Les ressources renouvelables sont au cœur du développement durable du Sénégal et constituent une bonne opportunité pour le secteur privé.** En plus de la place importante réservée dans le PSE, le gouvernement a adopté, en 2021, une nouvelle Lettre de politique du secteur de l'environnement et du développement durable pour la période 2021-2025. Elle s'articule autour des trois axes suivants : (i) lutte contre la déforestation et la dégradation des terres ; (ii) conservation de la biodiversité, gestion des aires protégées et des zones humides et ; (iii) lutte contre les pollutions, nuisances et effets néfastes des changements climatiques.

<sup>9</sup>Senegal's maiden offshore oil production pushed to 2023 (theafricareport.com)

En ce qui concerne les terres agricoles et les pâturages, le Sénégal n'a pas connu une forte expansion de ces superficies au cours du dernier quart de siècle (contrairement à d'autres parties du continent et à d'autres pays en développement). Il faudrait veiller toutefois à ce qu'une augmentation n'accélère pas la déforestation et qu'elle puisse ajouter au stock de terres qui peut générer un flux de revenus à long terme. L'effort principal, cependant, devra être d'augmenter la valeur unitaire de la terre, en remontant la chaîne de valeur du système agroalimentaire. Par conséquent le déploiement des agropoles au Sud, au centre et au Nord est une opportunité majeure pour le secteur privé d'investir dans les chaînes de valeurs des filières ciblées tout en respectant les normes environnementales et utilisant des sources d'énergie renouvelables.

**Quant aux forêts, la superficie a fortement diminué de plus de 10% au Sénégal juste en dessous de la moyenne de l'Afrique subsaharienne (11,5%)<sup>10</sup> et des efforts sont attendus du côté du gouvernement et du secteur privé pour inverser la tendance.** La situation du Sénégal demeure néanmoins meilleure que celle du Ghana qui a enregistré une baisse de 15,1% et celle du Burkina Faso avec une baisse de 15,4%. Cette baisse continue des superficies forestières s'explique au Sénégal par les sécheresses, le pillage des forêts, le trafic du bois et la récurrence des feux de brousse. Il demeure primordial pour le gouvernement de chercher à inverser la tendance par des mesures de conservation, ainsi que par le reboisement. Le PSE vert a identifié plusieurs projets dans la foresterie d'un coût total de 72,2 milliards de F CFA dont ceux qui pourraient être financés par le secteur privé tels que le Projet de développement de la filière phoenicicole (palmier-dattier) au Sénégal. Dans la nouvelle Lettre de politique sectorielle, le gouvernement s'engage à mettre en œuvre, sur la période 2021-2025, des mesures protégeant les forêts, y compris la protection des zones réservées et la prévention de l'exploitation forestière illégale en renforçant l'application de la loi et en sanctionnant davantage les coupes illégales. Il s'agit de renforcer le reboisement et le reverdissement des zones dégradées, de diminuer la fréquence et l'ampleur des feux de brousse, de réduire la dégradation des ressources forestières et de développer des chaînes de valeurs de produits forestiers non ligneux. Les politiques de croissance verte dans le pays peuvent augmenter les revenus tirés des forêts en augmentant à la fois l'efficacité du captage du carbone et en augmentant le prix reçu pour le carbone séquestré grâce à l'accès aux accords internationaux sur le carbone.

**Le Sénégal pourrait également accroître sa participation au marché volontaire où de**

**nouvelles opportunités se présentent.** Parmi les opportunités figure un nouveau cadre mondial ambitieux pour la biodiversité post-2020, visant à intensifier la restauration des écosystèmes, à réduire le risque d'extinction des espèces et à protéger 30% des zones terrestres, d'eau douce et marines d'ici 2030. Le rapport PEA 2023 note que pour que l'Afrique puisse bénéficier de tels arrangements, il pourrait être nécessaire de créer un Fonds africain pour la biodiversité afin d'attirer des capitaux privés. Pour répondre à cette demande, de nombreux développeurs de projets qui offrent une gamme de compensations d'émissions de gaz à effet de serre ont vu le jour. Beaucoup d'entre elles sont des solutions liées à la foresterie et à l'utilisation des terres, à l'agriculture et au carbone bleu. Ces crédits élargiraient le marché volontaire, de sorte que les pays devraient se préparer à faire partie de la croissance en développant de nouvelles compensations et en assurant l'intégrité de la certification.

**En ce qui concerne les autres formes de capital naturel, les rôles de la pêche et des paysages (pour le tourisme) ont été notés.** Pour le Sénégal, il est clair que le pays doit faire davantage pour lutter contre la pêche INN et également s'assurer que les accords d'accès pour les flottes ne surexploitent pas les stocks et que les revenus profitent aux communautés côtières, tout en promouvant des pratiques de gestion durable des pêches et en protégeant la biodiversité marine. Les accords avec le secteur privé devraient être structurés de manière que le Sénégal reçoive une part équitable des avantages économiques générés par les activités de pêche.

**Pour exploiter plus efficacement les paysages pour le tourisme, l'écotourisme est une bonne opportunité pour mobiliser le financement du secteur privé à l'instar de la « success story » de la réserve de Bandia.** Comme le note le rapport PEA 2023, le potentiel de l'écotourisme en Afrique est important, mais pas pleinement réalisé. S'il est correctement utilisé, il pourrait apporter des avantages économiques et sociaux considérables aux communautés locales tout en préservant les ressources naturelles. Le Sénégal a un potentiel énorme pour développer l'écotourisme avec des parcs et réserves qui s'étendent sur environ 8 % du territoire. On peut citer entre autres, le parc national du Niokolo Koba, le parc national des oiseaux du Djoudj, au nord de Saint Louis, une des plus grandes réserves ornithologiques mondiales, le parc national du delta du Saloum, l'île de la Madeleine, au large de Dakar et la réserve de Bandia, à une cinquantaine de kilomètres de Dakar. Cette dernière constitue un bel exemple de contribution du secteur privé à travers le capital naturel, permettant ainsi la régénération de la flore et la réintroduction de

**Avec la réussite de la réserve de Bandia financée par le secteur privé, le Sénégal montre ainsi une bonne pratique d'utilisation du capital naturel pour attirer le secteur privé dans le financement climatique**

<sup>10</sup>Forest area (sq. km) - | Data (worldbank.org)

grands mammifères d'Afrique, disparus parfois depuis des siècles<sup>11</sup>. Les résultats obtenus par la réserve de Bandia dans la sauvegarde de la flore et de la faune sénégalaise montrent l'im-

portance du financement dans ce domaine et le rôle que le secteur privé a à y jouer (Vincke X. et al., 2005).

---

<sup>11</sup>Réserve de Bandia (site officiel) ([reservedebandia.com](http://reservedebandia.com))



# 5 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

## 5.1 Conclusion

La contribution du secteur privé, qui occupe une place de choix dans le PSE vert, reste essentielle pour renforcer la croissance verte et l'action climatique au Sénégal. Dans le contexte de la formulation du troisième Plan d'actions prioritaires du PSE (PSE-PAP3) pour la période 2024-2028, il est important d'identifier des mesures pour stimuler des possibilités d'investissements du secteur privé dans l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, tout en réduisant les obstacles aux investissements du secteur privé. Il s'agira notamment de tirer parti de nouveaux mécanismes novateurs de financement du secteur privé pour la croissance verte et l'action climatique.

Le capital naturel a augmenté sur la période 1995-2018, mais le niveau de cette richesse par habitant a diminué du fait du dynamisme démographique sénégalais. Toutefois, avec la découverte et la production du pétrole et du gaz attendue en 2023, sa prise en compte pourrait inverser sensiblement la tendance. Pour augmenter davantage le capital naturel sénégalais, des mesures devront être prises pour prévenir la perte d'écosystèmes forestiers et de biodiversité marine ainsi que pour exploiter les rendements de ces systèmes de manière durable. Il est également possible d'en faire davantage pour exploiter les ressources énergétiques propres.

Toutefois, l'analyse n'est pas assez exhaustive car des facteurs importants spécifiques au Sénégal n'ont pas été explorés. Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour estimer la valeur des sources d'énergie renouvelables telles que l'ensoleillement, le vent et l'hydroélectricité, ainsi que celle des paysages et de la biodiversité favorable à l'écotourisme qui a un potentiel énorme au Sénégal.

Pour accroître la contribution du secteur privé à la finance climatique, le rapport formule un ensemble de recommandations à l'intention de différents groupes de parties prenantes, à court terme [CT], à moyen terme [MT] ou à

long terme [LT].

## 5.2 Recommandations stratégiques pour renforcer la contribution du secteur privé à la finance climatique au Sénégal

### 5.2.1 Gouvernement

-[CT] Assurer la coordination au sein de l'UEMOA avec la Banque Centrale et les Banques commerciales pour accélérer la mise en place des obligations vertes au niveau du marché régional et d'autres mécanismes innovants de financement climatique avec l'introduction d'une réglementation régionale harmonisée.

-[CT] Mettre en œuvre rapidement les cadres de financement durable qui ont été élaborés lors de la structuration du PSE vert ainsi que les mesures d'incitations fiscales préconisées

-[MT, LT] Intégrer le développement des compétences vertes dans les établissements d'enseignement pour s'assurer qu'il existe une offre continue de compétences vertes au profit du secteur privé, notamment les banques commerciales.

-[MT] Développer des plateformes multipartites avec la participation du secteur privé national et d'autres acteurs internationaux tels que les BMD, les IFD et le secteur privé international.

-[MT] Produire des données, sensibles au genre quand c'est applicable, pour pouvoir apprécier l'impact différencié des différentes politiques et mesures sur les femmes et les hommes.

### 5.2.2 BMD et IFD

-[CT] Fournir l'assistance technique et financière nécessaire pour identifier des moyens d'attirer des ressources concessionnelles pour la croissance verte et les investissements dans les changements climatiques.

-[MT, LT] Utiliser des instruments de financement innovants tels que les garanties qui réduisent les risques liés aux investissements

du secteur privé, en particulier dans les secteurs non énergétiques tels que l'agriculture.

### 5.2.3 Secteur privé national et international

-[MT, LT] Collaborer avec le gouvernement, les BMD et les IFD et d'autres acteurs du secteur privé pour identifier les principaux risques pour les investissements et proposer des moyens de faire face à ces risques d'investissement. Un instrument concret serait la mise en place des PPP. Ces derniers peuvent garantir l'attractivité des investissements verts pour privé, notamment des secteurs où les besoins de financement sont énormes comme les infrastructures de transport bas carbone et résilient au climat, les industries vertes, les déchets et les villes durables.

### 5.2.4 Gouvernements des pays développés.

-[CT] Les gouvernements des pays développés peuvent apporter de l'assistance technique et fournir des capitaux abordables, ainsi que des garanties susceptibles d'attirer davantage le secteur privé dans la finance climatique.

## 5.3 Recommandations pour accroître la contribution du capital naturel au financement climatique et à la croissance verte

a. Assurer par le gouvernement une gestion transparente et efficace des rentes provenant des hydrocarbures et du secteur minier ainsi que leurs allocations au profit du développement durable ;

b. Accélérer la mise en œuvre des agropoles soutenus par le gouvernement et les bailleurs pour augmenter la valeur des terres agricoles et les pâturages, en tenant compte des impacts des changements climatiques.

c. Promouvoir et appliquer des poli-

tiques et réglementations plus strictes protégeant les forêts et empêchant l'exploitation forestière illégale. Les pratiques forestières durables telles que l'exploitation sélective et le reboisement devraient également être renforcées au moyen d'instruments tels que les garanties de bonne exécution pour les exploitants forestiers.

d. Exploiter les accords internationaux avec l'appui des partenaires au développement dans un certain nombre de domaines tels que la création d'un marché unique pour l'échange de crédits d'émission (en vertu de l'article 6 de l'Accord international de Paris) qui augmentera le prix des crédits carbone dans les forêts ; et une participation accrue au marché volontaire, où de nouvelles opportunités se présentent grâce au Cadre mondial de la biodiversité post-2020.

e. Le gouvernement devrait se préparer à participer à l'augmentation de la séquestration du carbone à travers la mise en œuvre de projets liés aux secteurs de l'agriculture et de la foresterie.

f. Les autorités sénégalaises devraient exploiter plus efficacement les nombreux parcs et réserves pour le tourisme en développant davantage l'écotourisme à court et moyen terme.

g. Pour la pêche, le gouvernement doit faire davantage pour réguler la capacité de la pêche sénégalaise et lutter contre les captures INN à court terme et s'assurer que les accords ne surexploitent pas les stocks et que les revenus soient équitables.

h. Dans le domaine des énergies renouvelables, le gouvernement, en collaboration avec les partenaires au développement et les marchés de capitaux, pourrait encourager l'exploitation du potentiel de cette énergie à un rythme beaucoup plus rapide avec la contribution du secteur privé, en se basant sur des expériences couronnées de succès.

# ANNEXE 1 : PRINCIPAUX INDICATEURS

## Principaux indicateurs

Indicateurs	Unité	2010	2015	2018	2019	2020	2021	2022 (e)	2023 (p)	2024 (p)
<b>Comptes nationaux</b>										
RNB aux prix courants du marché	Million \$ E.U.	16 916	19 094	22 116	23 361	23 997	26 496	...	...	...
RNB par habitant	\$ E.U.	1 350	1 330	1 420	1 460	1 460	1 570	...	...	...
PIB au prix courants	Million \$ E.U.	12 914	17 775	23 117	23 402	24 586	27 565	29 739	33 487	38 540
PIB aux prix constants de 2010	Million \$ E.U.	12 914	15 877	19 263	20 152	20 414	21 741	22 605	23 844	26 189
Croissance du PIB en termes réels	%	4,2	6,4	6,2	4,6	1,3	6,5	4,0	5,5	9,8
Croissance du PIB par habitant en termes	%	1,4	3,5	3,4	1,8	-1,4	3,7	1,3	2,8	7,1
Valeur ajoutée : Mines et carrières	Million \$ E.U.	399	476	798	887	1 041	1 318	1 040	...	...
Valeur ajoutée : Mines et carrières	% du PIB	2,5	2,7	3,5	3,8	4,2	4,9	3,5	...	...
Valeur ajoutée : Pêche	Million \$ E.U.	196	284	359	350	312	316	423	...	...
Valeur ajoutée : Pêche	% du PIB	1,2	1,6	1,6	1,5	1,3	1,2	1,4	...	...
<b>Prix et Monnaie</b>										
Inflation (IPC)	%	1,2	0,9	0,5	1,0	2,5	2,8	9,7	3,4	2,6
Taux de change (moyenne annuelle)	monnaie locale / \$ E.U.	494,4	591,2	555,4	586,0	574,3	554,6	623,8	601,9	588,7
<b>Finances publiques</b>										
Recettes totales et dons	% du PIB	22,7	19,3	18,9	20,3	20,1	19,5	20,3	19,9	18,6
Dépenses totales et prêts nets	% du PIB	27,0	23,0	22,6	24,3	26,5	25,8	26,4	25,8	23,2
Déficit (-) / Excédent global (+)	% du PIB	-4,3	-3,7	-3,7	-3,9	-6,4	-6,3	-6,1	-5,8	-4,5
<b>Secteur extérieur</b>										
Variation des termes de l'échange	%	2,8	3,6	2,4	-3,8	6,8	1,6	4,5	9,6	7,8
Solde des comptes courants	Million \$ E.U.	-593	-945	-2 215	-1 898	-2 668	-3 327	-5 203	-4 471	-3 570
Solde des comptes courants	% du PIB	-4,6	-5,3	-9,6	-8,1	-10,9	-12,1	-17,5	-13,4	-9,3
<b>Dettes et flux financiers</b>										
Service de la dette	% des exportations	6,4	13,5	17,9	15,1	21,5	18,4	24,5	27,0	15,9
Dettes extérieures totales	% du PIB	40,6	54,2	70,1	67,4	70,5	64,5	66,3	61,3	55,4
Flux financiers nets totaux	Million \$ E.U.	926	1 050	2 266	2 006	2 737	1 253	...	...	...
Aide publique au développement nette	Million \$ E.U.	936	869	999	1 438	1 611	1 380	...	...	...
Investissements nets directs en prov. de l'é	Million \$ E.U.	266	409	848	1 065	1 846	2 232	...	...	...
<b>Indicateurs Démographiques</b>										
Population totale	Millions	12,5	14,4	15,6	16,0	16,4	16,9	17,3	17,8	18,2
Taux d'accroissement de la population tota	%	2,7	2,8	2,8	2,7	2,7	2,7	2,6	2,6	2,6
Population urbaine	% du total	45,1	47,8	49,4	49,9	50,4	50,9	51,4	51,9	52,5
Espérance de vie à la naissance	ans	64,6	66,9	68,1	68,5	68,0	67,1	67,9	69,3	70,2
Indice synthétique de fécondité	naissances par femme	5,1	4,8	4,6	4,5	4,5	4,4	4,3	4,3	4,2
<b>Pauvreté et répartition des revenus</b>										
Pop. vivant en dessous du seuil national de pauvreté	% of total population	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Population vivant en dessous de 2,15 \$ pa	% of total population	...	...	9,3	...	...	...	...	...	...
Indice de Gini	%	...	...	38,1	...	...	...	...	...	...
<b>Indicateurs d'emploi</b>										
Participation de la Population Active (total)	%	48,0	45,5	49,3	50,7	50,2	50,9	51,3	51,4	...
Participation de la Population Active (jeune)	%	33,6	28,0	26,1	30,4	30,1	30,1	30,5	30,6	...
Taux de chômage (total)	%	10,2	6,8	3,6	2,9	3,5	3,5	3,4	3,4	3,3
Taux de chômage (Jeune)	%	13,1	8,0	6,0	4,0	5,1	4,8	4,8	4,8	4,7
<b>Bénéfices tirés des ressources naturelles</b>										
Total des bénéfices tirés des ressources n	% PIB	3,0	3,5	2,8	2,8	3,2	...	...	...	...
Bénéfices tirés du pétrole	% PIB	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Bénéfices tirés du gaz	% PIB	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	...	...	...	...
Bénéfices tirés des minéraux	% PIB	0,9	0,8	1,1	1,2	1,7	...	...	...	...
Bénéfices tirés des forêts	% PIB	2,1	2,7	1,6	1,6	1,5	...	...	...	...
Bénéfices tirés du charbon	% PIB	...	...	...	...	...	...	...	...	...
<b>Ressources renouvelables du capital naturel</b>										
Terres arables	1000 hectares	3 800,0	3 200,0	3 200,0	3 200,0	3 200,0	...	...	...	...
Terres agricoles	1000 hectares	9 458,0	8 873,0	8 878,0	8 878,0	8 878,0	...	...	...	...
Autres terres	1000 hectares	1 326,8	2 111,8	2 226,8	2 266,8	2 306,8	...	...	...	...
Terres forestières	1000 hectares	8 468,2	8 268,2	8 148,2	8 108,2	8 068,2	...	...	...	...
Forêt plantée	1000 hectares	32,0	32,0	32,0	32,0	32,0	...	...	...	...
Retraits annuels d'eau douce, total	des ressources internes	9,1	9,5	11,7	11,9	...	...	...	...	...
Production totale de la pêche	Tonnes	409 794,6	426 542,5	485 762,7	517 151,3	452 848,3	...	...	...	...
<b>Financement climatique et croissance verte</b>										
Financement climatique total*	Million \$ EU	...	...	...	...	633,0	...	...	...	...
Indice de croissance verte**	%	52,3	52,6	52,7	53,1	53,2	53,2	...	...	...

Source : Département de la statistique de la BAD; FMI: Perspectives de l'économie mondiale, avril 2023 et Statistiques financières internationales, avril 2023;

Département de la statistique : Plateforme des données (base de donnée), avril 2023; OCDE, Division des systèmes statistiques.

Notes: ... Données non disponibles (e) Estimations (p) Projections

Dernière mise à jour : juin 2023

\* Source : Climate Policy Initiative (www.climatepolicyinitiative.org)

\*\*Source : Institut mondial de la croissance verte (GGGI). Les scores de l'indice de croissance verte vont de 1 à 100, 1 ayant la performance la plus faible ou très faible et 100 ayant la performance la plus élevée ou très élevée

## INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

African Development Bank (AfDB) (2022). *African Economic Outlook 2022: Supporting Climate Resilience and A Just Energy Transition in Africa*, Abidjan: The African Development Bank Group. [https://www.afdb.org/sites/default/files/2022/05/25/aeo22\\_chapter2\\_eng.pdf](https://www.afdb.org/sites/default/files/2022/05/25/aeo22_chapter2_eng.pdf)

African Development Bank (AfDB) (2023). *Africa's Macroeconomic Performance and Outlook*, January 2023 edition, Abidjan: The African Development Bank Group. <https://www.afdb.org/en/documents/africas-macroeconomic-performance-and-outlook-january-2023>

African Development Bank (AfDB) and GGGI (2021). *Africa Green Growth Readiness Assessment*. African Development Bank Group: Abidjan, and Global Green Growth Institute: Seoul. <https://www.afdb.org/en/documents/africa-green-growth-readiness-assessment>

Bari M. and S. Dessus (2022): *Adapting to Natural Disasters in Africa: What's in it for the Private Sector?* International Finance Corporation World Bank Group. *Adapting to Natural Disasters in Africa: What's in it for the Private Sector?* (ifc.org)

Casado-Asensio, J., H. Shin and T. Kato (2021), *Lessons on engaging with the private sector to strengthen climate resilience in Senegal*, OECD Publishing, Paris, <https://oe.cd/climate-resilience>.

CPI (2022a). *Landscape of Climate Finance in Africa*, San Francisco: Climate Policy Initiative (CPI), 46p. <https://www.climatepolicyinitiative.org/wp-content/uploads/2022/09/Landscape-of-Climate-Finance-in-Africa.pdf>

CPI (2022b). *The State of Climate Finance in Africa: Climate Finance Needs of African Countries*, San Francisco: Climate Policy Initiative (CPI), 37p. <https://www.climatepolicyinitiative.org/wp-content/uploads/2022/06/Climate-Finance-Needs-of-African-Countries-1.pdf>

CPI (2022c). *Climate Finance Innovation for Africa*, San Francisco: Climate Policy Initiative (CPI), 53p.

Fonds monétaire international. *Rapport du FMI n° 19/28 : Senegal Selected Issues*. Fonds monétaire international, 2019.

OECD (2020). *Blended Finance in the Least Developed Countries 2020 Supporting a Resilient COVID-19 Recovery*, OECD Publishing, Paris. <https://www.oecd.org/dac/blended-finance-in-the-least-developed-countries-57620d04-en.html>

OECD (2021). *Scaling up green, social, sustainability and sustainability-linked bond issuances in developing countries*, 52p. [https://one.oecd.org/document/DCD\(2021\)20/En/pdf](https://one.oecd.org/document/DCD(2021)20/En/pdf)

OECD (2023). *Private finance mobilised by official development finance interventions*, Development Co-operation Directorate, OECD Publishing, Paris, 61p. <https://www.oecd.org/dac/2023-private-finance-odfi.pdf>

OECD, World Bank and UN Environment (2018). *Financing Climate Futures: Rethinking Infrastructure*, OECD Publishing, Paris. DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264308114-en>

République du Sénégal: *Lettre de Politique Sectorielle de Développement du Secteur des Mines et de la Géologie 2021-2025*

Vincke X., Hornick J.-L., Njikam N.I., Leroy P.(2005), *Gestion de la faune sauvage au Sénégal : comparaison du Parc national du Niokolo Koba et de la Réserve privée de Bandia*. Institut Vétérinaire Tropical, Faculté de Médecine vétérinaire, B43, Université de Liège, 4000 Liège

World Bank (2019). *The Role of the Public Sector in Mobilizing Commercial Finance for Grid-Connected Solar Projects: Lessons Learned and Case Studies*, 121p. <https://openknowledge.worldbank.org/server/api/core/bitstreams/d158b006-ae6a-5c49-89bc-4108641797a1/content>



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP  
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE  
DE DÉVELOPPEMENT